

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE**

**ENQUETE PREALABLE A L'UTILITE PUBLIQUE, SUR LE TERRITOIRE  
DE LA COMMUNE DE MARSEILLE, PORTANT SUR LES TRAVAUX DE  
PROLONGEMENT DE LA LIGNE 2 DU METRO DE BOUGAINVILLE A  
CAPITAINE GEZE, ET LA CREATION D'UN POLE D'ECHANGE SUR LA  
COMMUNAUTE URBAINE DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**RAPPORT D'ENQUETE**

COMMISSION D'ENQUETE

Composée ainsi qu'il suit :

Président : Thierry VAGUE

Membres titulaires :

M. Georges VIOTTI, M. Gilles BANI

Membre suppléant : M. Jean Marc BOURDON

Décision n° E 12000205/13 en date du 28 DECEMBRE 2012  
De Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille

# SOMMAIRE

1	INTRODUCTION .....	3
1.1	OBJET DE L'ENQUETE.....	3
1.2	CONTENU DU DOSSIER SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE .....	3
1.3	LES TEXTES REGLEMENTAIRES.....	5
2	DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	6
2.1	LOCALISATION.....	6
2.2	PUBLICITE.....	6
2.3	ORGANISATION MATERIELLE.....	6
2.4	VISITE DES LIEUX.....	7
2.5	LA RECEPTION DU PUBLIC .....	7
3	LES DOCUMENTS .....	
3.1	LES REGISTRES D'ENQUETES.....	
3.2	LES COURRIERS .....	10
4	LES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	
5	L'INFORMATION DU PETITIONNAIRE .....	10
6	LA REPOSE DU PETITIONNAIRE .....	10
7	SYNTHESE .....	11
9	CONCLUSIONS .....	
10	ANNEXES AU RAPPORT D'ENQUETE.....	21

# **1 INTRODUCTION**

## **1.1 OBJET DE L'ENQUETE**

La présente enquête publique est relative à la demande présentée par la COMMUNAUTE URBAINE DE MARSEILLE PROVENCE concernant l'Enquête préalable à l'utilité publique, sur le territoire de la commune de Marseille, portant sur les travaux de prolongement de la ligne 2 du Métro de Bougainville à Capitaine Gèze, et la création d'un pôle d'échange, par la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole.

La désignation de la commission d'enquête découle de la Décision n° E 12000205/13 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille en date du 28 DECEMBRE 2012

## **1.2 CONTENU DU DOSSIER SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE**

Outre les registres d'enquêtes publiques, le dossier soumis à l'avis du public comprenait un Dossier d'Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

**Ce dossier de 247 pages + 39 pages**

**PIECE A INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES Pages 1 à 38**

### **1 PRESENTATION DE L'OPERATION SOUMISE A ENQUETE PUBLIQUE**

- 1.1 Projet avant enquête
- 1.2 Concertation et consultation préalables à l'enquête publique
- 1.3 Opération soumise à enquête
- 1.4 Insertion de l'enquête dans la procédure administrative relative à l'opération

### **2 OBJET ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

- 2.1 Ouverture de l'enquête
- 2.2 Publicité de l'enquête
- 2.3 Observations du public.
- 2.4 Clôture de l'enquête
- 2.5 Rôle du commissaire enquêteur
- 2.6 Déclaration de projet

### **3 A L'ISSUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

- 3.1 Déclaration de projet
- 3.2 Déclaration d'utilité publique

### **4 AU-DELA DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

- 4.1 Etudes d'avant-projet et de projet.

- 4.2 Procédures complémentaires
- 4.3 Procédure d'expropriation
- 4.4 Consultation des entreprises
- 4.5 Construction et mise en service

## **5 PRINCIPAUX TEXTES REGISSANT LES ENQUETES**

### **PIECE B PLAN DE SITUATION**

### **PIECE C NOTICE EXPLICATIVE**

#### **1 OBJET DE L'OPERATION**

- 1.1 Contexte urbain 2~
- 1.2 Contexte en matière de mobilité/déplacement. 2~
- 1.3 Enjeux du prolongement de la ligne 2 du métro et de la création d'un pôle d'échanges

#### **2 ANALYSE DES VARIANTES ENVISAGEES**

#### **3 PROJET SOUMIS A ENQUETE**

- 3.1 Présentation de l'aménagement retenu
- 3.2 Avantages attendus
  - 3.2.1 Sur les déplacements
  - 3.2.2 Sur le cadre de vie
  - 3.2.3 Sur le confort des usagers
  - 3.2.4 Sur le plan de l'environnement

#### **PIECE D : PLAN GENERAL DES TRAVAUX ET PERIMETRE DE LA DUP**

#### **PIECE E : CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES TRAVAUX**

##### **1 POLE D : 'ECHANGE**

**E**

- 1.1 Station de métro
- 1.2 Gare de Bus 1.3 Parc relais

##### **2 TUNNEL**

##### **3 GIRATOIRE CAPITAIN GEZE**

##### **4 APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES**

#### **PIECES F : ETUDE D'IMPACT pages 1 à 247**

**PARTIE 1 : AVANT PROPOS ET AUTEURS DES ETUDES**

**PARTIE 2 : RESUME NON TECHNIQUE**

**PARTIE 3 : APPRECIATION DES IMPACTS DU PROGRAMME**

**PARTIE 4 : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT**

**PARTIE 5 : PRESENTATION DU PROJETS ENVISAGE, JUSTIFICATION DE LA SOLUTION RETENUE**

**PARTIE 6 IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ASSOCIEES**

**PARTIE 7 ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LA SANTE HUMAINE**

**PARTIE 8 EVALUATION D LA CONSOMMATION ENERGETIQUE ET ANALYSE DES COUTS COLLECTIFS DES POLLUTIONS ET DES NUISANCES**

**PARTIE 9 ANALYSE DES METHODES DEVALUATION UTILISEES**

**PIECE G DOSSIER LOTI** pages 1 à 39 comprenant  
L'historique du projet et son descriptif  
L'analyse de l'offre de la demande actuelle  
L'analyse des déplacements et de l'offre future  
Le bilan socio économique et financier du projet  
Une évaluation des effets du projet

**A : Identité du demandeur ;**

**Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole**  
**Siège Administratif**  
10 pl. de la Joliette Les Docks Atrium 10 7  
13002 Marseille

**B : Emplacement et réalisation de l'ouvrage ;**

Marseille 15° à coté du carrefour du Boulevard du capitaine Gèze et de la rue de Lyon au Sud du carrefour

**C : Nature, consistance, volume et objet de l'opération ;**

Travaux de prolongement de la ligne 2 du Métro de Bougainville à Capitaine Gèze, et la création d'un pôle d'échange, avec parking de 635 places et gare des cars.

**1.3 LES TEXTES REGLEMENTAIRES**

Le code général des Collectivités Territoriales (ancien code des Communes)

Le Code de l'Environnement

Le code du Patrimoine

Le Code forestier

Le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L 11 à L 11-5, R 11-14 à R 11-14-15 et R 15-1

Le code rural et notamment ses articles L 112-2 et L 112-3, L 123-24 à L 123-26, L 352-1 et R 123-30 et suivants

Le Code du Domaine de l'Etat

Les fondements juridiques régissant l'enquête publique sont les suivants :

La loi sur l'eau ;

Le Décret n° 93-742 du 29 mars 1993 ;

Le Décret n° 93-743 du 29 mars 1993.

## **2 DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

### **2.1 LOCALISATION**

Selon l'arrêté pris par la préfecture des Bouches du Rhône en date du 11 janvier 2013, l'enquête s'est déroulée en mairies de Marseille des 15° et 16° arrondissements de Marseille 246 rue de Lyon et en Mairie direction du développement Urbain rue Fauchier

La Commission d'enquête a reçu personnellement le public :

En Mairie du 15° et 16° arrondissement les

Mercredi 6 février 2013 de 9 h. à 12 h.

Le mercredi 13 février 2013 de 9 h à 12 h.

Le mercredi 20 février 2013 de 13h.30 à 16 h.30

Le mercredi 8 mars 2013 de 13h.30 à 16 h.30

En Mairie de Marseille direction du développement Urbain (siège de l'enquête)

Le mercredi 8 mars 2013 de 9 h. à 12. h

### **2.2 PUBLICITE**

La publicité, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 11 janvier 2013 a été régulièrement faite dans La Provence et La Marseillaise :

Le 15 janvier 2013

le 6 février 2013

Le dit arrêté était :

à l'affichage dans les deux mairies et sur place ;

### **2.3 ORGANISATION MATERIELLE**

Dans chaque mairie, la commission d'enquête disposait d'un bureau pour y étaler dossiers et plans.

Le dossier d'enquête publique complet a été mis à la disposition du public pour sa libre consultation pendant la durée de la consultation.

Tous les documents constituant le dossier d'enquête publique, dûment visés en fin de clôture, ont été transmis au Commissaire Enquêteur soit directement en fin d'enquête soit par voie postale dans les délais réglementaires.

## 2.4 VISITE DES LIEUX

La Commission d'enquête s'est rendue sur les lieux au début en présence de M. GORRIAZ de Marseille Provence Métropole, Communauté Urbaine, Direction Métro Tramway, afin d'avoir une vision complète du projet.

## 2.5 LA RECEPTION DU PUBLIC

Les registres d'enquête publique, au nombre de 2, comportant 110 feuillets non amovibles, cotés et paraphés par nos soins, ont, pour certains, reçus des observations :

### 2.5.1 MAIRIE DES 15 ET 16 ARRONDISSEMENTS

#### 2.5.1.1 Le 6 février 2013-02-21

M. BOINET demeurant 81 bd ODDO demande l'incidence du projet sur son domicile.

Mme Caroline RICHARD du journal la Provence

#### 2.5.1.2 Le 13 février 2013

Mme MURU 2 bd. Christophe Moncada demande l'influence du projet sur son domicile et la définition et dates du projet.

M. TEFFALI Nasser, pharmacien 24 rue de Lyon, qui s'était déjà présenté le 11 février et avait déposé une note sur me registre d'enquête voulait connaître l'incidence de la création de la station sur les possibilités commerciales du quartier.

Mme GILIBERTO 92 rue de Lyon et Mme CALVINI 84 rue de Lyon demandaient l'incidence du projet sur son domicile

M. REVEL, journaliste de la Marseillaise et Mlle SYLVESTRE Camille, stagiaire, sont venus se renseigner sur le projet pour un article dans le journal du 14 février 2013

#### 2.5.1.3 Le 20 février 2013

M. HAMZA HARBI 230 av. Roger Salengro, venu déposer une question sur le registre le 13 février indique son appréciation favorable au projet et souhaite qu'il donnera du travail aux habitants du quartier ne s'est pas présenté par la suite.

M. CASTAGNIER 132 rue de Lyon avait déposé une observation sur le registre le 13 février 2013 voudrait connaître l'utilisation des parcelles 66 et 67 à la fin des travaux.

M. BOUKHIAR 48 bd. Oddo, son immeuble est frappé d'alignement, il voudrait en connaître la destination et la date d'aménagement.

M. et Mme MARTINEZ 174 rue de Lyon à l'angle du bd. Oddo et de la rue de Lyon voudraient savoir si leur immeuble est touché  
Ils avaient eu contact avec M. Bertrand d'Euro Méditerranée, contacté ce Monsieur viendra nous informer de la position d'Euro méditerranée foncier le 8 mars 2013

Du 22 février au 8 mars un certain nombre de personnes sont venues écrire sur le Registre d'Enquête Publique leur appréciation, plutôt favorables, du projet

22/02/2013 M. ABDI Malik

28/02/2013 Mme Martine MALHOMME

M. Ange demande que la fourrière fonctionne plus rigoureusement

Deux signataires inconnus

Le CIQ de la Cabucelle

#### 2.5.1.4 Le 8 mars 2013

Monsieur FONTANEL accompagnant Mmes CHEVAL, gérantes du « Petit train » et Mme VASCHETTO du Cabinet SIGAUD demandent l'influence du projet et du chantier sur l'environnement et les poussières, néfastes à leur activité et le devenir de la circulation Avenue Zoccola avec le sens à double sens partiel qui leur permet d'atteindre leur dépôt.  
Elles demandent une relocalisation de leur activité et le confirment par courriel de Mme VASCHETTO<sup>1</sup>

Chers Messieurs

Dans le dossier visé en référence et en prolongement de l'entretien de ce jour, je vous prie de trouver ci après à l'effet de parfaire votre information les deux correspondances adressées dans les intérêts de Mesdames CHEVAL es-qualités.

Au cours d'un entretien en mars 2012 il avait été sollicité par Madame CHEVAL la possibilité de disposer d'un volume adéquat y compris en sous sol à l'intérieur du projet alors intitulé « Gare routière » me semble t-il.

Par ailleurs, un volume en sous-sol ne semble pas être contraire aux manœuvres que nécessitent la conduite des petits trains et assurerait aux biens un gage de sécurité.

Restant naturellement à votre entière disposition pour toute autre information et vous remerciant de l'accueil que vous avez réservé à mes clientes.

<sup>1</sup> Courriel de Mme VASCHETTO  
Enquête pour la DUP de la station Capitaine GEZE N° E12000205/13  
Page 8 / 21

Sentiments dévoués

Valérie VASCHETTO  
Avocat Associé

Demande qu'elles avaient déjà faite en 2012 <sup>2</sup> et rappelée en octobre 2012 <sup>3</sup>

Monsieur FRIOLET Jean François Conseiller d'arrondissement déclare :

1/ Qu'il manque l'étude d'impact : la gare du Canet, dont les voies longent le métro à Bougainville

2/ le projet ignore le rail existant qui conduit d'un coté à St. Charles, via Arenc, et les voies du littoral

3/ rien n'est prévu pour la continuation future du métro, or nous ne sommes pas en bout de ville.

4/ Si le tram-train était étudié il est fort possible que le terminus du métro de Gèze apparaisse inutile.

5/ Tous les voyageurs qui arriveraient par le rail n'auraient pas à arriver en voiture, on pourrait prévoir moins de places de parking.

6/ Cette gare du Canet pourrait être utile comme gare secondaire en cas de problèmes à St. Charles.

7/La gare de dépuration des eaux et les bassins de rétention doivent se prévoir en amont. Lagunage au niveau des rétentions des Aygalades puis traitement des eaux avant rejets des activités liées aux déchets.

8/ En utilisant les voies qui passent dans le Parc Billaux, il serait facile de poursuivre le tram par la voie « Maudirossian »

-----  
Monsieur HUGO de la Mairie du 15<sup>e</sup> : quid de l'espace vert entre Gèze et Zoccola (Jardin du 24 avril 1915, parcelle 61.

<sup>2</sup> Courriers de M<sup>e</sup> VASCHETTO du 21/05/2012

<sup>3</sup> Courrier de la SCI ZOCCOLA du 25/10/2012

Enquête pour la DUP de la station Capitaine GEZE N° E12000205/13

## 2.5.2 MAIRIE CENTRALE RUE FAUCHIER

LE 8 MARS 2013

Monsieur Gilbert VEYRIES du Collectif Vélo en Ville demande comment la prise en considération des vélos suivant le PDU 2005 ont été pris en compte, particulièrement au giratoire du Capitaine Gèze.

## 2.6 LES COURRIERS

Il nous été remis

Le document de CVV

Le courrier de Maître VASCETTO

Le Courrier de la SCI ZOCCOLA

Le Courrier de M. le Préfet à MPM du 08/02/2013

Nous n'avons à ce jour reçu aucun courrier.

## 3 L'INFORMATION DU PETITIONNAIRE

L'information du pétitionnaire s'est faite lors d'une première réunion à la Direction du Metro tramway

Le 22 janvier 2013 réunion aux Services de MPM en présence de :

Monsieur GORRIAZ, Mmes MAUMY, BELMARE

M. LEGROS, MM VAGUE, VIOTTI, BOURDON

Puis par un envoi des questions par de courriel, dans les réponses aux questions posées.

Le 19 mars 2013 au cours d'une réunion en les bureaux de MPM. Réunion à laquelle participaient, MM VAGUE, BANI et VIOTTI de la commission d'enquête et MM LLURENS, GORRIAZ, Mme MAUMY de MPM, M. BAZIRE Maître d'œuvre et Mme BELLEMARE de SEMAPHORE

## 4 LA REPOSE DU PETITIONNAIRE

Elle a été donnée au fur et à mesure des réponses des courriels puis en réunion du 19 mars et courriel du 22 mars 2013.

## 5 SYNTHESE

### 5.1 REPONSES AUX ECLAIRCISSEMENT SUR LES HYPOTHESES

Question au Commissaire Enquêteur	Réponse du pétitionnaire
M. BOINET 81 bd. Oddo demande L'influence du projet sur son domicile et les dates de réalisation début des travaux, fin des travaux du pôle d'échange, fin des travaux du rond point du capitaine Gèze	Date de début des travaux : FEVRIER 2013 Date de fin des travaux du pôle : AVRIL 2015 Date de fin d'achèvement du carrefour : AVRIL 2015 (à l'emplacement initial) Les opérations ont commencé sur les sites. L'influence sur le Bd. Oddo sera perceptible lors de la démolition du hangar Ville de Marseille prévu courant mars 2013
<b>Synthèse du commissaire enquêteur</b>	
Le domicile de M. BOINET ne se trouve pas dans le périmètre de l'enquête mais peut être impliqué par les aménagements urbains du quartier. Inconvénients du chantier, valorisation du quartier	

#### 5.1.1

Question au Commissaire Enquêteur	Réponse du pétitionnaire
M. TEFFALI Nasser 24 rue de Lyon voudrait connaître les incidences commerciales dans le quartier des suites de la réalisation du projet. Mmes GILIBERTO 92 rue de Lyon et CALVINI 84 rue de Lyon posaient la même question	

Synthèse du commissaire enquêteur
Cette question ne concerne pas la DUP mais peut obtenir une réponse dans le cadre de la réalisation d'Euro méditerranée

### 5.1.2

<b>Question au Commissaire Enquêteur</b>	
M. CASTAGNIER 132 rue de Lyon voudrait connaître l'utilisation future, après les travaux des parcelles 66 et 67	
<b>Réponse du pétitionnaire</b>	
Ces parcelles appartenant successivement à EPF (66) et VdM (67) sont principalement mises à disposition pour les besoin du chantier. Elles seront restituées en fin d'opération.	
Euro méditerranée apporte la réponse suivante :	
<i>Les études de création de ZAC sont aujourd'hui encore en cours, la concertation a eu lieu fin 2012 sur le projet non encore arrêté, le projet n'est donc pas figé et continue d'évoluer. Néanmoins ces parcelles devraient faire l'objet de constructibilités neuves, en accompagnement urbain du pôle multimodal Gèze ; ces constructions permettront également de gérer de façon qualitative les différences de niveaux entre les rues de Lyon et Zoccola. Ces secteurs, en prise avec le pôle multimodal, seront propices à l'installation en rez de chaussée de surfaces de commerces"</i>	
<b>Synthèse du commissaire enquêteur</b>	
Cette question ne concerne pas la DUP mais peut obtenir une réponse dans le cadre de la réalisation d'Euro méditerranée	

### 5.1.3

<b>Question au Commissaire Enquêteur</b>	<b>Réponse du pétitionnaire</b>
M. BOUKHAR 48 Boulevard Oddo, son immeuble est frappé d'alignement, il voudrait en connaître la destination et la date d'aménagement.	

<b>Synthèse du commissaire enquêteur</b>
Son immeuble ne se trouve pas dans le périmètre de la présente enquête, mais nous avons demandé la réponse à M. Bertrand du foncier d'Euro-méditerranée qui n'a pas pu répondre immédiatement l'aménagement de la zone n'étant pas encore définie. Dès la connaissance détaillée des projets, il pourra répondre aux demandeurs.

### 5.1.4

Question du Commissaire Enquêteur	Réponse du pétitionnaire
M. et Mme MARTINEZ 174 rue de Lyon posent la même question pour leur immeuble	

Synthèse du commissaire enquêteur
Leur immeuble ne se trouve pas dans le périmètre de la présente enquête, mais nous avons demandé à M. Bertrand du foncier d'Euro-méditerranée la réponse

### 5.1.5

Question au Commissaire Enquêteur	Réponse du pétitionnaire
<p>Mmes CHEVAL, gérantes du Petit train</p> <p>Dans le dossier visé en référence et en prolongement de l'entretien de ce jour, je vous prie de trouver ci après à l'effet de parfaire votre information les deux correspondances adressées dans les intérêts de Mesdames CHEVAL es-qualités.</p> <p>Au cours d'un entretien en mars 2012 il avait été sollicité par Madame CHEVAL la possibilité de disposer d'un volume adéquat y compris en sous sol à l'intérieur du projet alors intitulé « Gare routière » me semble t-il.</p> <p>Par ailleurs, un volume en sous-sol ne semble pas être contraire aux manœuvres que nécessitent la conduite des petits trains et assurerait aux biens un gage de sécurité.</p> <p>Restant naturellement à votre entière disposition pour toute autre information et vous remerciant de l'accueil que vous avez réservé à mes clientes.</p>	<p>La parcelle cadastrée quartier des crottes 901 section B n°52, dont les locaux sont la propriété de la SCI Zoccola n'est pas concernée par le pôle d'échange.</p> <p>Toutefois, concernant l'état des servitudes en tréfonds de ladite, il appartient aux propriétaires de se rapprocher des services fonciers de MPM pour exposer leur requête.</p> <p>Cela étant, l'avenue Zoccola devra être fermée pour les besoins de l'opération, mais ces copropriétés seront désenclavées par un accès aménagé vers la voie Cap pinède (Cf. plans joints).</p>

Synthèse du commissaire enquêteur
La question ne concerne pas directement le pôle d'échange et Mme Cheval a été mise en rapport avec M. Bertrand. Et pour l'accès pendant les travaux MPM a répondu

## 5.1.6

### Question au Commissaire Enquêteur

Monsieur FRIOLET Jean François Conseiller d'arrondissement déclare :

1/ Qu'il manque l'étude d'impact : la gare du Canet, dont les voies longent le métro à Bougainville

2/ le projet ignore le rail existant qui conduit d'un coté à St. Charles, via Arenc, et les voies du littoral

3/ rien n'est prévu pour la continuation future du métro, or nous ne sommes pas en bout de ville.

4/ Si le tram-train était étudié il est fort possible que le terminus du métro de Gèze apparaisse inutile.

5/ Tous les voyageurs qui arriveraient par le rail n'auraient pas à arriver en voiture, on pourrait prévoir moins de places de parking.

6/ Cette gare du Canet pourrait être utile comme gare secondaire en cas de problèmes à St. Charles.

7/ La gare de dépuración des eaux et les bassins de rétention doivent se prévoir en amont. Lagunage au niveau des rétentions des Aygalades puis traitement des eaux avant rejets des activités liées aux déchets.

8/ En utilisant les voies qui passent dans le Parc Billaux, il serait facile de poursuivre le tram par la voie « Maudirossian »

### Réponse du pétitionnaire

L'étude d'impact porte sur le seul aménagement nécessaire au prolongement de la ligne 2 du métro de Marseille. Le projet n'aborde pas dans sa conception les réflexions menées par la Région en charge des TER.

Le projet actuel porte effectivement sur un prolongement de 900m de Bougainville vers la station terminus de Capitaine Gèze, or toutes les infrastructures, dans leur approche du dimensionnement comme de la sécurité, prennent en compte l'éventualité d'un prolongement futur du métro vers le nord de la ville.

Le projet porté par l'EPAEM prévoit un démantèlement des voies SNCF de la gare du Canet pour aménager un parc urbain, servant aussi de bassin de rétention.

<b>Synthèse du commissaire enquêteur</b>
Ces questions concernent la conception générale du projet qui est soumis à la DUP

### 5.1.7

<b>Question au Commissaire Enquêteur</b>	<b>Réponse du pétitionnaire</b>
Monsieur HUGO de la Mairie du 15° : quid de l'espace vert entre Gèze et Zoccola. (jardin du 24 avril 1915, parcelle 61.)	<b>Cet espace vert sera rendu en fin de travaux avec élimination de l'accès provisoire et maintien des accès actuels suivant schéma joint en annexe.</b>
<b>Synthèse du commissaire enquêteur</b>	
Dans la partie concernée par le projet cette parcelle est maintenue en espace vert et on ne connaît pas l'autorisation de passage qui pourrait être donnée, telle qu'elle existe aujourd'hui.	

### 5.1.8

<b>Question au Commissaire Enquêteur</b>	<b>Réponse du pétitionnaire</b>
Gilbert VEYRIE du Collectif Vélos en Ville qui a présenté la requête jointe en annexe	Pour répondre au "Collectif Vélo en Ville", la configuration du rond point dans sa mouture actuelle, au terme de l'opération objet de l'enquête préalable, ne sera que très provisoire.  Au terme de l'opération de prolongement, MPM devrait entamer l'enfouissement du toboggan, lequel sera suivi par l'édification d'une place de la Cabucelle (remontée du niveau actuel du giratoire à +21), soit une réorganisation architecturale et urbaine du site actuel, engagée dans le cadre du projet Euro méditerranée II.
<b>Synthèse du commissaire enquêteur</b>	
La réponse de MPM parait conforme à ce que l'état actuel peut prendre en compte. Il a été pris en compte les vélos en page 121 du dossier	

### 5.1.9

#### Question des Commissaires Enquêteurs

La commission s'interroge autour de deux points que nous résumons ci-dessous.

1/- Risque inondation :

Un courrier et une étude ont été mis à la disposition de la commission d'enquête lors de la permanence du 8 mars 2013 à la rue Fauchier. L'étude ne faisant pas partie du dossier d'enquête, la commission a pris connaissance du courrier émanant des services de la préfecture.

Selon ce courrier, deux études ont été réalisées :

- d'une part, par la société Hydratec dans le cadre du projet Euro méditerranée qui établit un nouveau débit de crue du ruisseau des Aygalades,

- d'autre part, par la Sogreah pour le compte de la ville de Marseille qui classe le boulevard capitaine Geze en voie à risque, ce qui générerait un risque d'inondation du pôle d'échanges.

L'étude d'impact montre que le terrain est inondable et soumis à des prescriptions particulières aux pages 46 à 51.

La commission souhaiterait avoir des précisions au sujet du risque inondation et des points cités ci-dessus.

---

### Réponse du pétitionnaire

---

Le courrier mis en exergue par la commission concerne l'avis favorable établi par la Préfecture sur le dossier Loi sur l'eau, déposé le 10/02/2012 dans le cadre du projet, au titre des articles L.214.-1 à L.214-7 du Code de l'environnement.

La remarque dudit courrier concerne une étude initiée par Euro méditerranée dans le cadre de son programme d'aménagement, en partenariat avec la Direction de MPM (Direction de l'Eau et de l'Assainissement) sur l'hydrologie du bassin versant des Aygalades et de ses affluents. Cette étude qui vise à reconsidérer l'estimation des débits centennaux, n'était toujours pas terminée à la date d'instruction de projet de prolongement du métro, par les Services de l'Etat, et surtout les données et hypothèses émises par Hydratec non validées par la DEA de MPM.

Les seules données officielles émanent d'études hydrauliques réalisées, depuis que le ruisseau des Aygalades a été canalisé, par le CETE & SCP en 1994 et HGM en 1999, qui ont permis d'estimer les débits de pointes à prendre en compte.

Ces mêmes études ont permis d'établir la cartographie des zones inondables inscrite au POS dont la planche extraite du POS est présentée page 46 avec ses prescriptions, dans l'étude d'impact.

Cette planche montre en effet une zone de prescription très marquée dans l'emprise du projet le long du ruisseau canalisé.

Or, lors de l'élaboration du dossier Loi sur l'Eau (pièce 4 – Documents d'Incidence), le bureau d'étude ERAMM mandaté par notre prestataire, a effectué une modélisation de la crue centennale du ruisseau des Aygalades au droit du projet du prolongement.

Cette modélisation a pris en compte une étude de Ginger effectuée en 2010, qui avait pour objectif d'améliorer l'évacuation, des crues du secteur d'Euro méditerranée dans le cadre d'un projet de recalibrage dudit ruisseau, rue d'Anthoine. Le recalibrage du ruisseau, rue d'Athoine est actuellement en cours de travaux.

La modélisation effectuée par ERAMM a donc pris en compte les valeurs de hauteurs d'eau et de vitesse, dans le cas d'une crue centennale, établies par Ginger et a démontré que le calibrage une fois effectué conduira à réduire significativement l'aléa d'inondation. Ces hypothèses ont donc permis à ERAMM de conclure avec lesdits aménagements, que « compte tenu de la propagation des débordements amont vers la gare du Canet, en rive gauche, le secteur du projet reste à sec (cartographie 1, page 50)

## 5.1.10

### Question des commissaires enquêteurs

2/ - Vélos/PDU/Etude d'impact

Une question soulevée par un administré, représentant d'une association forte de 1200 adhérents environ, porte sur la prise en compte des vélos dans un rayon de 500 mètres autour des pôles multimodaux conformément à ce qui est prescrit dans le PDU.

Dans l'étude d'impact, il est mentionné, page 121, que « les cyclistes arrivent depuis une piste cyclable séparée du flux véhicule léger et sont orientés par une signalétique directionnelle adéquate. Arrivés en bordure du giratoire, ils traversent « vélo à pied » le passage piéton de la rue Zoccola et cheminent sur le parvis vers l'entrée/sortie des vélos qui se glissent entre le volume de la rampe et l'escalier piéton d'accès au pôle BUS. »

Le PDU actuellement à l'enquête et disponible sur internet stipule que :

« Etat des lieux

Le territoire communautaire dispose de nombreux points d'accès aux réseaux lourds de transport (gares des lignes ferroviaires, stations de métro ou de tramway) ; on peut néanmoins faire le constat que ces points d'accès ne bénéficient pas toujours de conditions optimales de desserte en modes actifs : pas d'itinéraires cyclables, pas d'équipements de stationnement pour les vélos, trottoirs encombrés de véhicules en stationnement, allongement des trajets liés au franchissement d'infrastructures, trajets difficiles pour les personnes à mobilité réduite, fermeture de grands ensembles résidentiels supprimant des opportunités de cheminements,...

Propositions

La valorisation de l'usage des transports collectifs passe par une meilleure desserte des pôles d'échanges (cf. § 2.3.2), notamment en modes actifs qui constituent le mode obligé pour les derniers hectomètres en accès vers ou en diffusion depuis ces pôles. C'est pourquoi un programme ambitieux d'amélioration des accès aux pôles d'échanges multimodaux pour les piétons et les cyclistes est engagé dans le cadre du P.D.U, en cohérence avec le Schéma Directeur des Modes Doux, incluant notamment :

- libération totale des trottoirs dans un périmètre de 500 m autour du pôle ;
- création de bandes ou pistes cyclables dans ce même périmètre ;
- création d'équipements pour le stationnement des vélos, ainsi que des vélos à assistance électrique ;
- jalonnement du pôle dans le périmètre de 500 m et recherche de " raccourcis " entre

parcelles privatives (cf. § 1.5.1) ;

- limitation de la fermeture des espaces résidentiels situés à proximité d'un pôle d'échange et pouvant présenter un intérêt pour les modes actifs.

Pour voir plus loin...

Les aménagements prévus pour les pôles d'échanges multimodaux pourraient progressivement s'appliquer aux pôles de moindre importance (stations de BHNS, principaux arrêts des réseaux de bus), avec le même objectif qualitatif. L'exemple de la station de bus Gare de Lyon - Diderot, à Paris, pourrait servir d'exemple à la mise en place de cette stratégie.

### **Réponse du pétitionnaire**

Il convient de préciser que l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Marseille, est conçue pour s'articuler avec le projet Euro méditerranée initié par l'Etablissement public dans le cadre de l'extension II de l'Opération d'Intérêt National.

Le pôle d'échange est donc une opération dont les aménagements extérieurs sont provisoires en se limitant à une remise en l'état des lieux. Le pôle d'échange se trouve au cœur du projet mené par Euro méditerranée dont le premier acte consistera à édifier une place de La Cabucelle, au niveau 21 ngf, soit quatre mètres au-dessus du niveau actuel du giratoire.

Cet aménagement reconfigurera tout le secteur à l'échelle du quartier entre le littoral, Capitaine Gèze et le parc humide prévu en lieu et place de la gare du Canet. Il intègre dans son axe des événements, entre le littoral et le parc humide une étude aboutie des modes doux comprenant les pistes cyclables.

Cet aménagement est au niveau d'Avant-projet, et sera mis en œuvre après l'enfouissement du toboggan actuel, dont les opérations devraient être engagées après le prolongement du métro, vers fin 2015.

### **Synthèse du commissaire enquêteur**

La réponse du maître d'ouvrage aurait pu être écrite dans l'étude d'impact de façon à montrer que la prise en compte du PDU est effective, même à moyen terme. Comme c'est une zone de travaux, on peut comprendre que la circulation des vélos est difficile non seulement à prévoir mais aussi à réaliser. La réponse actuelle du pétitionnaire devra être inscrite dans le dossier définitif.

## 5.2 REPONSES AUX INTERROGATIONS DES INSTITUTIONNELS

Monsieur FRIOLET étant intervenu personnellement, nous n'avons pas eu de demande des institutionnels

Les conclusions et l'avis des Commissaires enquêteurs font partie du rapport « Conclusions » joint.

**Fait à Marseille le 5 avril 2013**

Le Président  
Thierry VAGUE



Commissaire Enquêteur Georges VOTTI



Commissaire Enquêteur Gilles BANI



## 6 ANNEXES AU RAPPORT D'ENQUETE

Sont annexés au présent rapport :

1. Avis d'enquête publique
2. Courriel de Maître VASCETTO du 08/03/2013
3. Courrier de Maître VASCETTTO du 21/05/2012
4. Courrier de la SCI ZOCCOLA du 25/10/2012
5. Note du Collectif Vélos en Ville
6. Extrait de la Provence sur le collectif Vélos en Ville
7. Article de la Provence du 06 février 2013
8. Article de la Provence du 7 février 2013
9. Certificat d'Affichage du 11/03/2013
10. Avis d'enquête publique
11. Courrier de M. Le Préfet à MPM du 8 fév. 2013-03-18
12. Schéma de l'accès à l'avenue ZOCCOLA
13. Schéma d'accès provisoire aux parcelles 32 et 52
14. Avis de presse du 15/01/2013
15. Avis de presse du 06/02/2013



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1

**PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation, et de l'Environnement

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Commune de MARSEILLE - Prolongement de la ligne 2 du Métro de Bougainville jusqu'à Capitaine Gèze, et Création d'un Pôle d'Echange**

**Objet et Responsable du projet** - En application du Code de l'Expropriation, et en exécution de l'arrêté n°2012-36 du 14 JANVIER 2013 du Préfet des Bouches-du-Rhône, il sera procédé, sur le territoire de la commune de Marseille à l'ouverture d'une enquête préalable à l'utilité publique portant sur les travaux de réalisation du Prolongement de la ligne 2 du Métro de Bougainville jusqu'à Capitaine Gèze, nécessitant notamment l'aménagement du Giratoire de Capitaine Gèze, et de la Création d'un Pôle d'Echange constitué d'une station de métro, d'une gare de bus, ainsi que d'un parc relais établi sur 3 niveaux.

Le responsable du projet considéré est la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

**Désignation des membres de la Commission d'Enquête par le Tribunal Administratif :**

**Président :** Monsieur Thierry VAGUE, Ingénieur en béton armé - Expert près de la Cour Appel d'Aix-en-Provence, et de la Cour Administrative d'Appel de Marseille. Retraité.

**Membres titulaires :** Monsieur Georges VIOTTI, Officier de la Marine Marchande - Ingénieur en Industrie Pétrolière, Retraité, et Monsieur Gilles BANI, Ingénieur d'étude en aménagement et urbanisme - Expert près de la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

En cas d'empêchement de Monsieur Thierry VAGUE, la Présidence de la Commission sera assurée par Monsieur Georges VIOTTI, membre titulaire de la Commission.

**Membre Suppléant :** Monsieur Jean-Marc BOURDON, Ingénieur à EDF/RTE, retraité. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

**Procédure et Déroulement de l'enquête** - Les pièces du dossier d'enquête et les registres d'enquête seront déposés pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 06 février 2013 au vendredi 08 mars 2013 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur lesdits registres aux lieux, jours et heures suivants :

- Mairie de Marseille - Direction du développement Urbain (siège de l'enquête)

40, Rue Fauchier - 13002 Marseille. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

- Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille - 246, rue de Lyon - Parc François Billoux - 13015 Marseille - Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable sur le Site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : [www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr) - Rubrique « L'état et les citoyens » - Onglets « Enquêtes publiques ».

Il est également communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique ou pendant celle-ci, dans le respect des dispositions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Par ailleurs, les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être adressées par écrit au Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête qui se situera en Mairie de Marseille - Direction du développement urbain, et dont les coordonnées sont indiquées ci-avant.

Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013



2

**thierry.vague**

**De:** Valerie VASCHETTO [v.vaschetto@cabinetsigaud-avocats.fr]  
**Envoyé:** vendredi 8 mars 2013 17:47  
**À:** t.vague@wanadoo.fr  
**Objet:** Aff. : SCI ZOCCOLA - EP  
**Pièces jointes:** 20130308163757.pdf

Cabinet Sophie SIGAUD  
Société d'avocats inscrite au barreau de MARSEILLE  
67 rue de Rome  
13001 MARSEILLE  
Tel 04 91 13 63 83  
Fax 04 91 13 63 85

Messieurs les commissaires enquêteurs  
Chers Messieurs

Dans le dossier visé en référence et en prolongement de l'entretien de ce jour, je vous prie de trouver ci après à l'effet de parfaire votre information les deux correspondances adressées dans les intérêts de Mesdames CHEVAL es-qualités.

Au cours d'un entretien en mars 2012 il avait été sollicité par Madame CHEVAL la possibilité de disposer d'un volume adéquat y compris en sous sol à l'intérieur du projet alors intitulé « Gare routière » me semble t-il.

Par ailleurs, un volume en sous-sol ne semble pas être contraire aux manœuvres que nécessitent la conduite des petits trains et assurerait aux biens un gage de sécurité.

Restant naturellement à votre entière disposition pour toute autre information et vous remerciant de l'accueil que vous avez réservé à mes clientes.

Sentiments dévoués

Valérie VASCHETTO  
Avocat Associé

#### **AVERTISSEMENT**

*Les consultations ou correspondances adressées par un avocat à son client ou destinées à celui-ci sont couvertes par le secret professionnel quels que soient les supports, matériels ou immatériels (papier, télécopie, voie électronique ...). Ce message peut contenir des informations confidentielles destinées à l'usage exclusif du destinataire. Si cet envoi ne vous est pas destiné ou si vous l'avez reçu par erreur, vous ne devez ni le copier, ni le transmettre à quiconque. Merci de le renvoyer à son expéditeur et de l'effacer. Bien que nous ayons pris toutes les précautions concernant la protection contre les virus, il incombe au destinataire de s'assurer de l'innocuité des documents qu'il reçoit. Notre société décline toute responsabilité quant aux conséquences résultant de la lecture ou de l'ouverture de ce message et de ses pièces jointes.*

# Cabinet Sophie SIGAUD

Société d'Avocats Inscrite  
au Barreau de Marseille  
Conseil en Droit des Sociétés

3

Sophie SIGAUD  
D.E.S.S de Juriste d'Affaires  
Diplômée de l'Institut de Droit  
des Affaires de Paris  
AVOCAT ASSOCIE

Valérie VASCHEFFO  
Maîtrise Carrières Judiciaires  
AVOCAT ASSOCIE

Nicolas LEMOINE-ENAUET  
Maîtrise de Droit Notarial  
D.E.A Européen  
JURISTE

*En partenariat avec*  
Emmanuelle ARDICHER  
D.E.S.S Droit et Fiscalité  
D.E.A Droit Privé  
AVOCAT

## ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Monsieur Jean-François BERTRAND  
Le Noaille  
62/64 LA CANEBIERE  
13001 MARSEILLE

Marseille le 21 mai 2012

**Objet : SCI ZOCCOLA**  
67-71 Avenue ZOCCOLA 13015 MARSEILLE  
Projet expropriation.

Cher Monsieur,

Nous revenons vers vous, par suite de notre entretien du 28 mars dernier, en vos locaux, au cours duquel nous avons évoqué les perspectives d'une expropriation, laquelle devrait se confirmer rapidement dans le quartier entourant l'avenue ZOCCOLA, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de MARSEILLE, situé dans le périmètre de « *l'OIN Euroméditerranée* ».

Vous avez souhaité que ma cliente, la SCI ZOCCOLA, représentée par ses cogérantes Mesdames Cyrille et Emile CHEVAL, établisse une étude de ses besoins fonciers, à l'effet d'envisager une négociation préalable et notamment d'envisager les possibilités d'une cession amiable avec offre de relocalisation (*achat ou location*).

A titre liminaire, je vous rappelle que la SCI ZOCCOLA est propriétaire des locaux sis à l'adresse indiquée, lesquels constituent le lot n°2 d'un immeuble cadastré Commune de Marseille - quartier des Crottes - 901 - Section B - Parcelle n° 52, lesdits locaux ayant été donnés à bail depuis le 8 juillet 2003 à la SARL YVES CHEVAL. Cette dernière exploite l'activité touristique des « PETITS TRAINS DE MARSEILLE », activité exercée principalement sur le DOMAINE PUBLIC.

En conséquence, les locaux permettent actuellement de servir la destination « *d'ATELIER ET REPARATION ainsi que celle de GARAGE et d'ENTREPOT* » pour les 9 petits trains touristiques de moins de 3.5 tonnes nécessaires au bon fonctionnement de l'activité.

Je vous rappelle encore, qu'au cours de notre entretien nous avons évoqué la particularité de l'activité dont il s'agit et notamment fait état des autorisations de circulation accordées sur le Domaine Public délivrées par la Ville de MARSEILLE ainsi que par la Direction Départementale de l'Equipe-



Membre du réseau d'Avocats **ATALANTE**

Société à capital de 10 000 € - RCS Marseille D 181 481 16  
67 rue de Rome - 13001 Marseille - Tél. 01 91 11 64 51 - Fax. 01 91 11 64 86 - E-mail. contact@cabnetsigaudavocats.fr

Ne recourrez pas à notre cabinet.

Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013



Cabinet Sophie SIGAUD

.../...

Nous avons également insisté sur la nécessité, pour les besoins de l'activité et à l'effet de satisfaire aux exigences de prudence et de sécurité des biens et des personnes, de permettre à la société de pouvoir véhiculer et stationner en dehors de ses heures d'activité, les petits trains sur un trajet et dans un environnement adapté.

Ceci étant rappelé, la superficie actuelle dont dispose la société ZOCCOLA, propriétaire des locaux, s'étend sur environ 2 288 m<sup>2</sup> pour le terrain adjacent au bâtiment principal qui y est édifié, lequel développe lui une superficie hors œuvre d'environ 580 m<sup>2</sup>.

Une cuve de réparation est nécessaire à l'activité d'une profondeur d'au moins 1.60 m<sup>2</sup>.

A cela s'ajoute, deux autres locaux extérieurs à usage de remise totalisant chacun 33 m<sup>2</sup> environ.

Enfin, un local se trouvant sur la partie sud du bâtiment, totalise une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup>.

Il est à noter que les locaux ont fait l'objet d'aménagements et d'investissements conséquents.

A l'effet d'aboutir à une transaction, les superficies utiles et à minima pour l'exploitation de l'activité seraient :

- Une partie atelier d'au moins 370 m<sup>2</sup>
- Une partie Garage d'environ 1930 m<sup>2</sup>
- Une salle de repos d'environ 30 m<sup>2</sup> adapté,
- Une pièce à usage de bureau d'environ 40 m<sup>2</sup>.

Mes clientes souhaitent préciser également que pour exercer les manœuvres des petits trains, il est nécessaire de disposer d'un rayon de braquage de 15 mètres au moins (*pour effectuer un demi-tour*).

Enfin, les dimensions du portail d'entrée doivent être au minimum de 5.50 mètres.

Mesdames Cyrile et Emilie CHEVAL souhaiteraient s'orienter vers un projet d'acquisition de même valeur plutôt que vers une location.

Enfin, compte tenu des travaux engagés dans le centre Ville de MARSEILLE, des axes de circulation prévus ou à prévoir, et des locaux à proximité du Vieux Port seraient pour les raisons évoquées ci-avant idéalement situés, notamment à l'effet de réduire la circulation des petits trains sur la voie Publique.

Un prochain entretien fixé à votre convenance en présence de Mesdames Cyrile et Emilie CHEVAL, nous permettrait d'étayer davantage les besoins de ces dernières.

Dans l'attente nous souhaitons vous remercier de l'intérêt porté à l'égard de la société ZOCCOLA et à votre volonté de trouver une solution amiable évitant la lourdeur d'une procédure d'expropriation.

Dans l'attente de vous lire et de nous fixer sur la date d'un futur entretien.

Nous vous prions de recevoir, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Valérie VASCHETTO

Marseille, le 25 octobre 2012

**S.C.I. ZOCCOLA**  
**Madame Cyrille CHEVAL**  
**7 avenue du Maréchal Lyautey**  
**Résidence Parc TALABOT**  
**13007 MARSEILLE**

**SARL YVES CHEVAL**  
**67 à 71, avenue Zoccola,**  
**13015 MARSEILLE.**

**EUROMEDITERRANEE**  
**Les Docks**  
**10, Place Joliette**  
**BP 52620**  
**13567 MARSEILLE CEDEX 02**

Objet : procédure d'expropriation  
Avis d'enquête du 2/07/2012  
Zone Espaces Publics d'ARENC

Mesdames, Messieurs,

Nous avons été informés du déclenchement d'une procédure d'expropriation sur la zone où se trouve notre bien immobilier sis 67 à 71, avenue Zoccola, 13015 MARSEILLE.

Dans le cadre de l'enquête publique, nous venons par la présente porter à votre connaissance nos observations.

Notre Société est propriétaire d'un bien immobilier d'une superficie de terrain d'environ 2000 m<sup>2</sup> sur lequel est édifié un local, dont la jouissance a été consentie à la SARL YVES CHEVAL, au moyen d'un bail commercial.

Ce local sert actuellement à l'exploitation « d'un garage, réparation mécanique » mais également à l'activité plus large « des petits trains touristiques de Marseille.

Compte tenu de la particularité de cette activité, nous vous faisons part, bien en amont de la procédure précitée, de la difficulté que va représenter toute relocalisation.

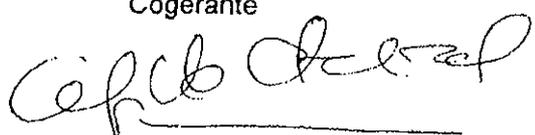
Dans ce cadre, nous tenions à vous faire connaître notre souhait d'engager des négociations amiables avec vous dans les meilleurs délais.

Enfin, nous insistons sur le fait que cette activité nécessite un local :

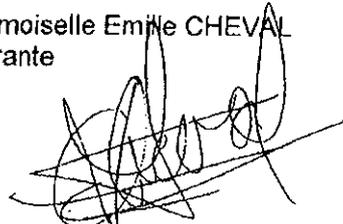
- d'une superficie suffisante à l'effet d'abriter nos 9 petits trains et d'opérer des manœuvres
- d'un atelier de réparation pour l'entretien et les vérifications périodiques des petits trains,
- d'un accès facilité à l'effet de préserver la sécurité routière.

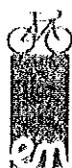
Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sincères salutations.

Madame Cyrille CHEVAL  
Cogérante



Mademoiselle Emile CHEVAL  
Cogérante





Collectif Vélos en Ville  
24 Rue Moustier  
13001 Marseille  
0954588877  
Collectif@velosenville-marseille.org

**Contribution du Collectif Vélos en Ville à l'enquête publique sur l'aménagement du pôle multimodal du Capitaine Gèze.**

Le PDU de 2005 de la communauté urbaine, comme le note le dossier d'enquête publique, se donne comme objectif *la mise en place d'un véritable système de transports collectifs « concurrentiel » à la voiture.*

Pour cela la construction d'infrastructures lourdes de TC est nécessaire mais insuffisante, si l'on ne favorise pas les accès aux stations de TC par les modes de déplacements actifs que sont la marche à pied et le vélo.

Le projet présenté prévoit bien, pour ce qui concerne le stationnement des vélos, 60 places de stationnement mais rien n'est indiqué sur le niveau de sécurisation de ce parc où les vélos sont censés demeurer sur des durées relativement importantes, de l'ordre de la demi-journée ou de la journée.

Sa localisation dans le pôle multimodal n'est pas non plus précisée. Son accès facile et sa localisation au plus proche des embarquements TC est indispensable à sa fréquentation par les cyclistes. Envisager deux emplacements l'un à proximité de l'accès métro et l'autre à proximité de la gare routière pourrait être une solution efficace.

**Des précisions du maître d'ouvrage sur ces points nous apparaissent nécessaires.**

**Si la question du stationnement des vélos est abordée par le dossier d'enquête, ce n'est pas le cas de leur circulation.**

En interne au pôle multimodal mais surtout en accès au pôle, et en particulier à l'occasion de la requalification du giratoire du capitaine Gèze le maître d'ouvrage oublie totalement la circulation cycliste.

Or le PDU de 2005 prévoit en dehors des zones tranquilles la prise en compte des vélos dans les principaux axes et carrefours de la ville. Quant au nouveau projet de PDU en cours de concertation, il met à juste titre en avant la nécessité de faciliter la circulation des cyclistes dans un rayon de 1500 mètres autour des pôles multimodaux.

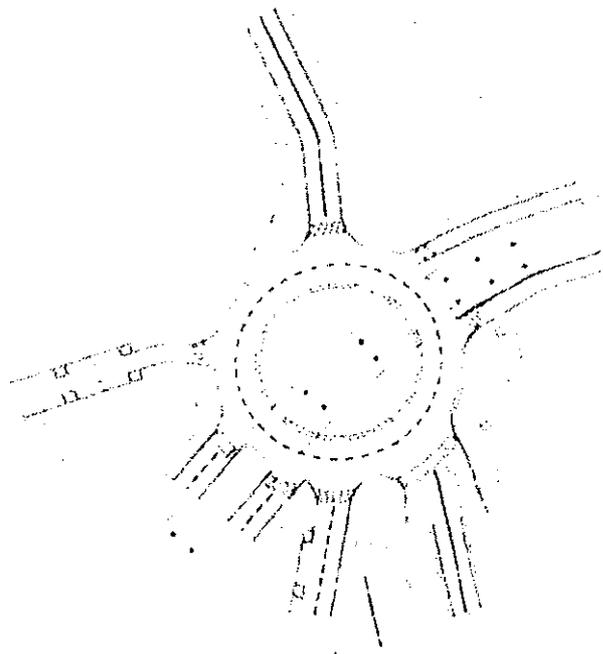
Or ce n'est pas le cas dans le traitement du giratoire et de ses voies d'accès.

**Nous souhaitons donc que la commission d'enquête émette une réserve sur ce point afin que le maître d'ouvrage revoie le traitement du giratoire et de ses amorces de voies d'accès afin d'y intégrer la circulation cycliste et de se mettre ainsi en conformité avec l'article 228-2 du Code de l'environnement.**

M. F. pour le Collectif Vélos en Ville

PJ : Copie projet de giratoire

Association loi 1901 Collectif Vélos en Ville, Agréée pour la protection de l'environnement  
24 rue Moustier 13001Marseille, 09 54 68 88 77



### 3 GIRATOIRE CAPITAINE GEZE

- 1. Le giratoire est situé sur la route départementale n° 100, à la hauteur de la rue de la République, à Marseille.
- 2. Le giratoire est de type à cinq voies, avec une île centrale circulaire.
- 3. Le giratoire est desservi par les routes départementales n° 100, n° 101, n° 102, n° 103 et n° 104.
- 4. Le giratoire est desservi par les routes départementales n° 100, n° 101, n° 102, n° 103 et n° 104.
- 5. Le giratoire est desservi par les routes départementales n° 100, n° 101, n° 102, n° 103 et n° 104.
- 6. Le giratoire est desservi par les routes départementales n° 100, n° 101, n° 102, n° 103 et n° 104.
- 7. Le giratoire est desservi par les routes départementales n° 100, n° 101, n° 102, n° 103 et n° 104.
- 8. Le giratoire est desservi par les routes départementales n° 100, n° 101, n° 102, n° 103 et n° 104.

Le giratoire est desservi par les routes départementales n° 100, n° 101, n° 102, n° 103 et n° 104.

MARSEILLE

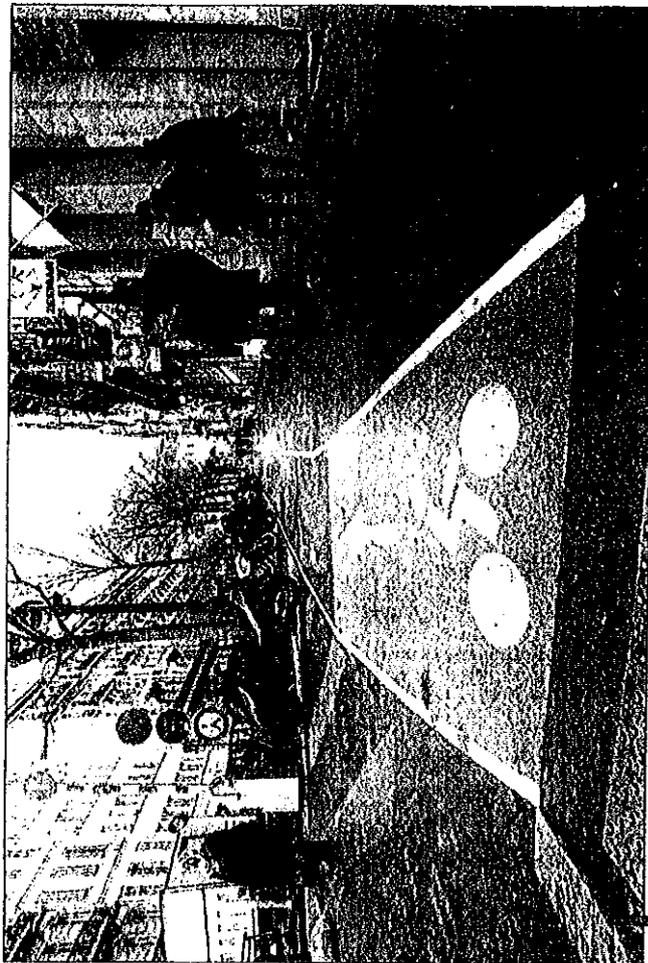
# Les vélos "rament" pour obtenir des pistes cyclables

Vélo en ville assigne MPM devant le tribunal administratif pour la 3<sup>e</sup> fois

**M**arseille boude le vélo. Pas tant les usagers de plus en plus nombreux à l'enfourcher pour se déplacer. Mais la communauté urbaine Marseille Provence Métropole qui aurait tendance à se faire prier quand il s'agit de réaliser des équipements dédiés.

En témoignent les trois recours au tribunal administratif déjugués et le dernier en délibéré - déposés par le collectif Vélo en ville (CVV) contre MPM pour non-respect de la loi Laupret. "L'article L228-2 de la loi sur l'air du 31 décembre 1996 du code de l'Environnement impose à la collectivité qui rénove ou crée une voie urbaine de créer à cette occasion des aménagements cyclables", rappelle Philippe Cahin, du collectif Vélo en ville. Une loi que manifestement, sauf la vigilance des collectifs (Vélo en ville, les Cyclistes enragés, Vélorution...) MPM aurait oublié ou appliqué à minima à l'occasion de travaux d'aménagement.

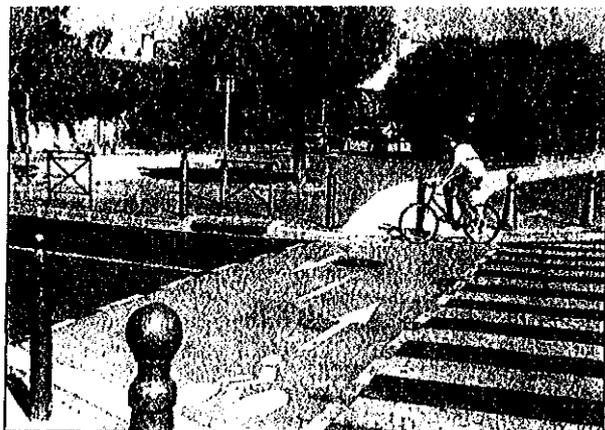
Boulevard d'Athènes - un des dossiers du recours examiné lundi - une piste cyclable a bien été dessinée sur le trottoir mais uniquement dans le sens de la montée. "On s'est aperçu que, dans le sens de la descente, MPM a créé des nœuds de stationnement sup-



Boulevard d'Athènes, la piste cyclable partage le trottoir avec les piétons dans le sens de la montée vers la gare. Pour la descente, vers la place des Capucines, rien n'est prévu pour les vélos. / PHOTOS C.D.

sont obligés d'emprunter la chaussée sur 20 m. En face, place des Capucines, reliquée et dallée de neuf, pas l'ombre d'un aménagement vélos!

Un coût. Nous n'avons pas le choix. Nous avons pris ce problème de manière très pragmatique. Des arguments pas tout casser, fondus dans le bitume et répétés par deux pan-



CIRCULATION

## Dans le centre-ville, les cyclistes perdent les pédales

Vélo en ville assigne, pour la 3<sup>e</sup> fois, MPM devant le tribunal administratif. Elle lui reproche de ne pas se conformer à la législation en matière d'aménagements pour les vélos. / PH. CORINNE MATIAS **P.8**

6



BR N



piementaires plutôt que de vouloir la seconde piste qu'on avait demandée, rfile Gilbert Veyrier de CVV, ce qui est contraire à ce que préconise le PDU, à savoir réduire le stationnement en centre-ville. Par ailleurs, au lieu de démarrer aux allées Gambetta, la piste part de la rue Jemmapes en direction de la gare. Incohérent alors qu'il existe une piste aux allées Gambetta et que c'était logiquement la continuité! remarque Maître Benoît Candon, l'avocat de l'association. Surtout que les travaux, eux, allaient jusqu'à Gambetta! Du coup, les cyclistes

### UNE PISTE PAS DE RIEN ET ARRIVÉE NULLE PART

Quant à la palme de "l'aménagement idéal" au regard de 2013", dit les Cyclistes enrégés, elle revient sans hésiter à la place du 4-Septembre, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Une place stratégique entièrement requalifiée entre Corniche et Vieux-Port ou tunnels. Et là, surprise! Quand on demande où est la piste cyclable, les habitants tombent des nues. Ils n'ont pas remarqué la bande minuscule coincée entre les rues de Nice et Decazes. "Situation ubuesque" pour CVV, "une piste partie de rien et arrivée nulle part".

ailleurs, quatre minuscules pouches avec pictogramme et des clous. Et, bien sûr sans continuité! "Avenues de la Corse, Pasteur et rue Capitaine-Dessenand; aucune des trois grandes artères qui partent de la place du 4-Septembre, n'est équipée de pistes ou de bandes cyclables", râlent les Cyclistes enrégés.

"Place du 4-Septembre, nous avons respecté la loi, se défend Joël Raffin, directeur général des services à Marseille Provence Métropole. Toutes les normes sont appliquées sur les nouvelles réalisations. Il n'y a pas de continuité car ces aménagements ont

## 2,5 km en bord de mer vers la Joliette...

C'est la plus récente, probablement la plus longue, la plus pittoresque et au sein du collectif Vélo en ville, elle fait l'unanimité. La piste cyclable qui prend le relais des aménagements du Vieux-Port jusqu'au boulevard du littoral en longeant la mer est, de l'avis général, une vraie réussite.

"Cela permet tout simplement aux cyclistes de se déplacer en sécurité à Marseille. C'est suffisamment rare pour être souligné", appuie le collectif, citant pour exemple le Vieux-Port où, contrairement aux voitures, les vélos ont la possibilité d'emprunter les larges voies de bus. À condition toutefois d'être correctement informés. Car, pour l'heure, alors que le nouveau Vieux-Port a été inauguré samedi, sauf au débouché de la rue Caisserie où deux tout petits panneaux ont été plantés sur le terre-plein du quai du Port, la signalétique fait cruellement défaut!

Rien côté République, pas plus quai de

La Fraternité ou encore quai de Rive-Neuve, Domnages!

Un oubli bientôt réparé pour Joël Vanni, directeur des pôles infrastructures et déplacements à MPM: "Nous allons mettre des panneaux supplémentaires. Il y a une continuité cyclable du bassin du Carénage jusqu'à La Joliette et bientôt au-delà. Vélo en ville attend avec impatience: "Il a fallu deux manifestations sur La Canebière pour qu'enfin une signalétique adaptée voit le jour", rappelle Philippe Cahn.

### Zone 30 "pacifiée"

Pour lui, "les aménagements en cours sur les 2,5 km qui relient le Vieux-Port au Silo en longeant la mer sont globalement satisfaisants dans la partie achevée. On voit que les techniciens ont fait état de leur savoir faire en adaptant les voies cyclables au type de voirie". Sur ce trajet trois types d'aménagement ont été mis en place: une zone 30 "pacifiée", espace partagé

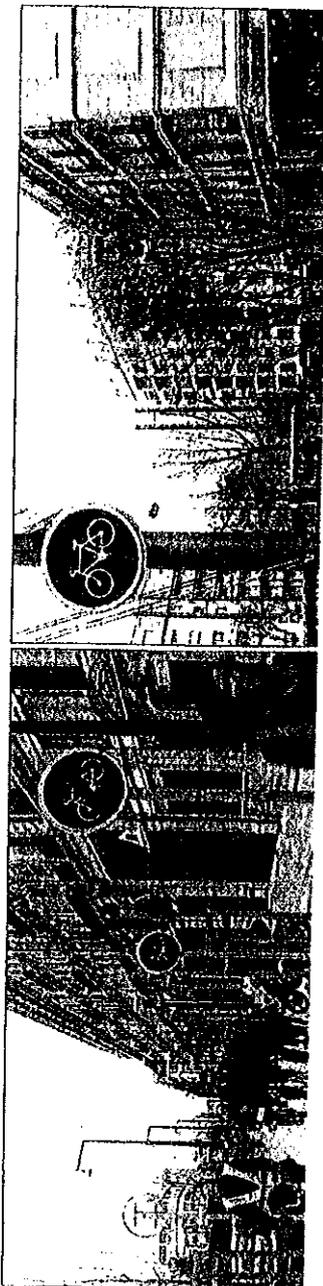
l'opportunité de l'absence de voirie claire de développer le vélo à Marseille". Pour l'instant! Vice-président écologiste à MPM délégué au développement durable et au plan climat, Pierre Séméria se veut optimiste: d'ici dix ans "5% de déplacements en centre-ville se feront à vélo. Nous mettons tout en œuvre pour qu'il y ait plus de concertation". Et l'élu de glisser en exclusivité: "d'ailleurs, la première convention avec le collectif Vélo en ville sera présentée au prochain conseil communautaire".

Cloélie DUQUESNEL

dans lequel les voitures ne peuvent pas dépasser les 30 km/h, une voie partagée bus-vélo (avec une signalétique au sol claire et une piste cyclable clairement identifiée par des panneaux de signalisation et un marquage au sol). Enfin presqu'au-delà du J1 ne sont pas terminés. La piste cyclable non plus. Déficit de panneaux ici, ou au contraire signalétique qui précède les équipements et crée la confusion, comme près de la place de la Joliette où les panneaux "Parking à vélos" se sentent bien seuls au milieu du bitume en attendant les racks de stationnement. "Tout n'est pas terminé, il reste encore des aménagements mais globalement, on voit qu'à Marseille, lorsque l'on veut, on peut!"

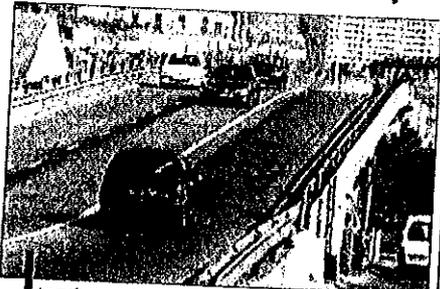
Et là on se prend à rêver. Imaginer bien-tôt Joliette-Luminy, soit 12 kilomètres. Et pourquoi pas l'Estaque-les Goudes, par la Corniche bien sûr!

C.D.



TRANSPORTS

# Méto prolongé: un mois d'enquête publique



Le mois d'enquête publique sur le prolongement de la ligne 2 du méto, de Bougainville à Capitaine Gèze, a débuté.

C'est parti pour un mois d'enquête publique sur le prolongement de la ligne 2 du méto, de Bougainville à Capitaine Gèze, et la création d'un Pôle d'Echange (bus, parking, cars régionaux...) Déjà, ce sera le terminus des bus en provenance des quartiers Nord. Un parking de 650 places va être également créé. On accèdera directement de l'ascenseur du parc de stationnement à la station du méto.

*"Ce projet que nous avons conduit en même temps que le BINS (bus à haut niveau de service) infuse bien au-delà des habitants de la Cabucelle et des Croates, souligne Samia Ghali. La sénatrice maire PS du secteur donne en exemple les 3 millions de passagers qui emprun-*

tent la ligne 26 de la HLM chaque année. La station de Bougainville sera également réaménagée".

D'un point de vue pratique, l'enquête se déroulera en matière d'arrondissements, Villa Aurenty, Service Urbanisme et Technique (1<sup>er</sup> étage).

Elle est ouverte au public du mercredi 6 février au vendredi 8 mars du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Le commissaire enquêteur assurera une permanence à la Villa Aurenty: aujourd'hui de 9h à 12h;

-mercredi 13 février de 9h à 12h;

-mercredi 20 février de 13h30 à 16h30;

-mercredi 8 mars de 13h30 à 16h30.

C.M.S.

COLLOQUE

# Les récifs du Prado se découvrent



Près de 200 scientifiques participent au colloque, qui se poursuit jusqu'à vendredi au palais du Pharo.

Elle est encore loin d'avoir dévoilé tous ses secrets, mais elle se découvre, petit à petit. Lancée en 1998 à quelques brassées de nos côtes, l'opération Récifs Prado, si chère à la Ville de Marseille, est sur le point de livrer ses premières conclusions. C'est tout l'objet du premier Colloque Euro-méditerranéen sur la gestion des récifs artificiels, qui s'est ouvert hier matin et se poursuit jusqu'à vendredi au Palais du Pharo. Un colloque qui a réuni plus de 200 scientifiques, dont une bonne poignée venue du bout du monde (Canada, Japon...). Chacun est venu apporter son expérience, présente Didier Réauly, conseiller municipal délégué à la Mer, aux Plages et au Parc National des Calanques. Le but étant de mettre en commun toutes les données dont on dispose pour faire évoluer ce type de projet". Comme le rappelle pour sa part Nicolas Chardin, chef de projet à la DIRM (Direction Intercommunale de la Mer), "le bassin méditerranéen, est la région de France la mieux dotée en

récifs artificiels, avec 89 000 m<sup>2</sup> de matériaux immergés (qui incluent les 30 000 m<sup>2</sup> de ceux du Prado)". Rappelons que ces récifs ont été créés en 2008 pour revitaliser quelque 220 hectares de fonds marins désertés par la faune et la flore, entre la Corniche Kennedy et les îles du Frioul. Une session de plongée organisée au mois d'octobre dernier avait permis de constater que les espèces animales et végétales avaient déjà commencé à coloniser les récifs dans cette zone infertile au pôle.

En attendant des résultats plus complets, le colloque permettra surtout "d'échanger de et de mener une réflexion large et concertée sur tous ces projets" qui fleurissent dans les fonds marins du monde entier. Bien que l'accueil soit réservé aux professionnels et scientifiques invités, plusieurs projections vidéos sont organisées en marge des tables rondes et destinées aux écoliers de certains établissements scolaires.

G.A.

# Santé mutualiste: Carlotti sonne l'alarme

## La ministre appelle au dialogue pour sauver les centres du département

La voix prise par un gros rhume. Mais des accents de gravité qui ne trompent pas... Marie-Arlette Carlotti (PS) est "zouzeuse". Et la ministre déléguée aux Personnes handicapées, rattachée à la ministre de la Santé, Marisol Touraine (PS), estime que le moment est venu de "tirer la sonnette d'alarme". Car ensuite, dramatisée-elle, "il sera trop tard". "Pour sauver cette santé mutualiste qui fait tout pour une ville de Marseille et un département où les déserts médicaux sont légions, c'est maintenant ou jamais!", martèle l'élu, qui appelle toutes les parties à "renouer un véritable dialogue". Pourquoi cette sonnette prise de parole? Un constat sec, parvo-



À l'approche de la décision du tribunal, le 9 mai, Marie-Arlette Carlotti (à gauche) appelle chacun à ses "responsabilités".

"Avec le départ des médecins, le projet du GCM n'est pas viable."

HELENE HONDE, CGT

nu sur le bureau de la ministre: après la table ronde du 10 janvier dernier, qui a réuni en Préfecture la direction du Grand conseil de la mutualité, la CGT, des représentants du ministre de la Santé et des élus locaux, la situation des onze centres de soins du département reste dans un bouillonnement.

Pour mémoire, le GCM a été placé en redressement judiciaire en novembre 2011 à la suite d'un déficit estimé à 4 millions d'euros. Depuis, en grande partie grâce à la mobilisation des 800 salariés, au déblocage de 3 millions d'euros par le gouvernement socialiste et à la vente de la clinique Bonneville, le tribunal de grande instance a accordé une période d'observation à l'institution. Un suris qui s'achèvera le 9 mai prochain, avec une nouvelle décision qui avaisera, ou pas, le plan de redressement présenté par le GCM. Une échéance face à la-

quelle la direction se veut sereine, assurant les différents acteurs de "la préservation de tous les centres de santé et de la préservation des activités".

Mais l'optimisme est loin d'être partagé par la CGT, syndicat majoritaire: "ils n'ont apporté aucune réponse quant à la viabilité de leur projet", assène Hélène Honde, déléguée du GCM. Et de cogner: "D'ailleurs, je dirais que ce plan semble déjà compromis. En effet, il inhibe sur une augmentation de l'activité de la médecine générale. Ce qui est rendu impossible par le départ de la moitié des médecins généralistes, soit 36 personnes. C'est pourquoi nous demandons un moratoire sur ce plan social d'entreprise qui nous met en mauvaise posture".

La cause de cette hémorragie de praticiens? Le licenciement brutal des professionnels ayant refusé le nouveau contrat d'acte imposé par la structure. "Ce qu'on nous propose, c'est de pratiquer une médecine industrielle, bien loin des valeurs mutualistes", s'est indigné Dominique Edli, porte-parole du syndicat des praticiens du GCM.

Une catastrophe pour la santé mutualiste, qui, rappelle-t-on, offre des soins de qualité et à moindre coût à près de 200 000 personnes dans le département, soit 10 % de la population. Certes, dit le GCM, 13 nouveaux généralistes ont été recrutés. Mais le compte n'y est pas. "Il faut d'urgence que les médecins rejoignent ou qu'on en recrute le nombre suffisant pour remplacer les partants", implore Marie-Arlette Carlotti. Plus généralement, la ministre marseillaise demande à chacun de "prendre ses

responsabilités pour sortir de l'impasse".

"La direction doit écouter les syndicats et se montrer plus souple", glisse-t-elle, les médecins, eux, doivent jouer le jeu pour aider cette entreprise, qui, pour être privée, remplit une mission de service public dans les quartiers populaires". Et de conclure: "Ensuite, une fois le GCM sorti d'affaire, nous ferons en sorte avec Marisol Touraine de consolider ce projet économique qui pourrait être un modèle pour le reste du pays".

Voilà, en tout cas, un discours ministériel qui n'est pas fait pour déplaire aux représentants des salariés. "Je me félicite de cette intervention de Madame Carlotti", confirme Hélène Honde, "mais désormais, il faut passer aux actes... Avec une intervention concrète du gouvernement dans ce dossier, et surtout, des solutions".

LAURENT D'ANCONA

# "Prôtis": 2 600 après, le navire grec va refaire surface, en chair et en os

C'est un vrai plongeur dans le temps. Un saut vertigineux qui va nous ramener près de 2 600 ans en arrière, à la naissance de la Cité phocéenne. Le projet "Prôtis" (du nom du voyageur grec qui a fondé Marseille) a été présenté hier au Pavillon M, à l'heure de la culture scientifique. Ce projet vise à construire un bateau antique du VI<sup>e</sup> siècle avant J.C., qui répondra au nom de Gypsis.

Concrètement, il s'agit de reconstituer à l'identique l'un des navires dont l'épave a été retrouvée en 1993, place Jules Verne, lors des fouilles qui avaient précédé l'aménagement du grand parking situé derrière la mairie. À mi-chemin au presque entre une modeste barque antique de pêcheur et l'imposant *Napoleon Bonaparte*, le navire en question avoisine les dix mètres de long. "C'était un bateau qui assurait le transport de proximité et qui était aussi utilisé pour la pêche", précise Patrice Ilomey, directeur de recherche au CNRS et responsable du projet. Le but est de recourir "aux techniques et savoir-faire de l'Antiquité". C'est le chantier de construction Borg, qui s'est vu confier cette mission, en partenariat avec l'Institut de recherches Canille-



Jean-Philippe Nabol, Patrice Pomey, Bernard Morel et Jean-Pierre Sivan étaient réunis, hier au pavillon M, pour présenter la maquette du projet "Prôtis", intitulée Gypsis.

lian. Gypsis n'aura pas vocation à prendre la poussière dans un musée.

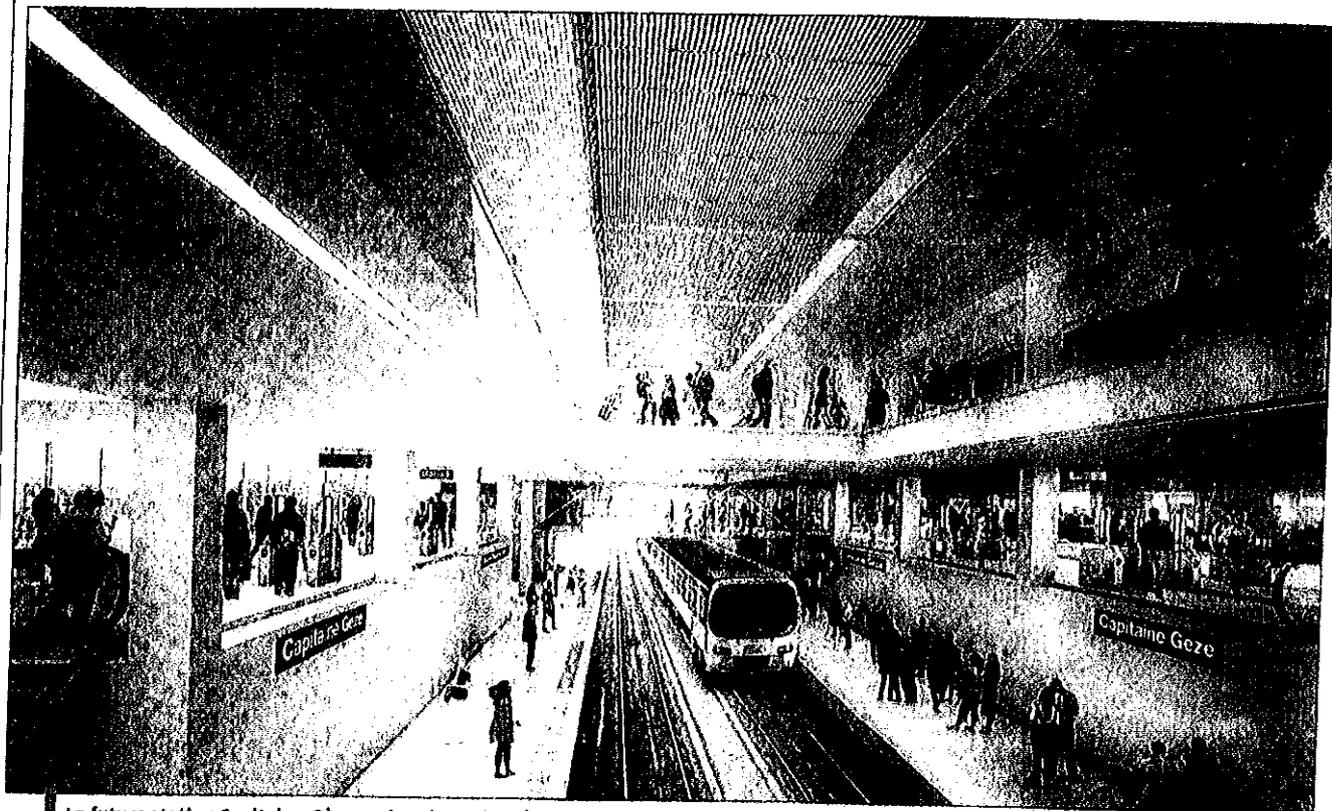
"On travaille sur une réplique qui est destinée à naviguer", annonce fièrement Patrice Ilomey. Sa première sortie est ainsi prévue pour la grande parade nautique de "Septembre en mer". "Au qu'on a affaire à un navire à propulsion mixte à voile et à rame", il va falloir faire des réglages", prévient le coordinateur du projet. Pour l'heure, tout reste encore à faire.

Dans deux à trois semaines, on va commencer à poser la quille". Les matériaux, eux, sont prêts. Notamment la cinquanteaine d'arbres fraîchement coupés

et vus tout droit de Gémenos. C'est qu'il faut respecter le souci du détail. Et tout reconstruire avec le même approvisionnement en bois qu'à l'époque. À savoir du chêne et du pin d'Alep. Quant au futur commandant de bord, il ne s'est pas encore fait connaître...

GUILLAUME AUBERTIN

# Métro : en 2015, terminus, tout le monde descend à Capitaine-Gèze



La future station Capitaine-Gèze, qui prolonge le métro de 900m vers le nord, sera conçue dans le même esprit que celle de la Fourragère.

Un démarrage tout en douceur. Une seule personne a fait le déplacement hier matin, à la mairie de secteur des 15<sup>e</sup>-16<sup>e</sup>, pour l'ouverture de l'enquête publique sur le prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine-Gèze, et la création d'un pôle d'échange. "Il est propriétaire de plusieurs maisons et voulait savoir si le périmètre des travaux allait les impacter ou non. Il redoutait l'expropriation et est reparti rassuré" sourit Georges Viotti, l'un des commissaires enquêteurs. Sur son bureau, d'épais dossiers, études, photos et images de synthèse à l'appui, détaillent la petite révolution qui se prépare à deux pas du Marché aux Puces pour une mise en service en avril 2015 (début des travaux au printemps 2013).

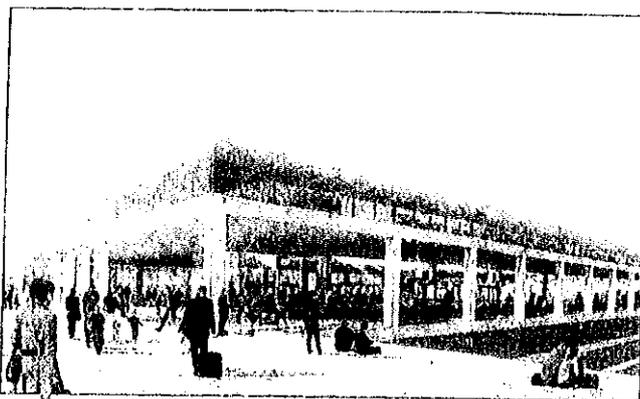
Le rond-point du capitaine Gèze va voir pousser une imposante station de métro - conçue dans le même esprit que celle de la Fourragère - futur terminus de la ligne 2, qui prolongera de 900 mètres vers le nord l'actuel terminus de Bougainville. "Conduit en même temps que le bus à haut niveau de service (BHNS), ce projet intéresse bien

bucelle et des Crottes", souligne Samia Ghali, la sénatrice-maire PS de secteur, qui rappelle que 3 millions de passagers empruntent la ligne 26 de la RTM chaque année.

L'extension du métro s'accompagnera de la création d'un pôle d'échanges comprenant un parking relais de 625 places sur trois niveaux, et une gare de bus avec 2 lignes de BHNS, 6 lignes de bus urbains et 2 lignes de cars interurbains. "Pour le métro, une voie de retournement souterraine de 200 mètres sera aménagée sous le gratoire avec possibilité de

prolongement vers le nord dans le futur", précise Thierry Vague, le commissaire enquêteur président. À terme, la passerelle, qui surplombe le rond-point sera supprimée et le terrain réhaussé pour atteindre le troisième niveau du futur pôle. L'ensemble du chantier coûtera 83 M€ à Marseille-Provence Métropole, qui a confié la maîtrise d'œuvre au groupe Alteria. La population a jusqu'au vendredi 8 mars pour pousser la porte de la mairie de secteur (lire ci-contre) dans le cadre de l'enquête publique.

Caroline RICHARD



Le pôle d'échanges qui abritera la gare de bus s'élèvera à côté

## Et aussi...

**Le Marché aux Puces sera-t-il déplacé ?** La future station sera située à deux pas du Marché aux Puces, dont le déplacement à un temps été évoqué. Après 12 années d'inactivité, un chiffre d'affaires annuel de 100M€ et plus de 900 emplois, le marché, qui accueille 54 000 personnes par semaine, est devenu une institution située sur le périmètre d'Euromed 2. "À l'heure actuelle, il n'est pas question de le déplacer, précise les services d'Euroméditerranée. Il s'agit plutôt d'optimiser l'espace en faisant en sorte qu'il ne déborde plus sur la Voie publique et en tentant de supprimer les activités illicites autour".

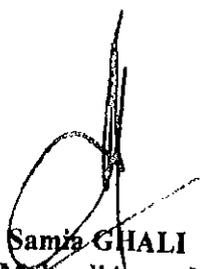
**Le calendrier.** L'enquête se déroule en mairie d'arrondissements, Villa Audenty, Service Urbanisme et Technique (1<sup>er</sup> étage). Elle est ouverte jusqu'au vendredi 8 mars, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Le commissaire enquêteur assurera une permanence à la Villa mercredi 13 février de 9h à 12h; mercredi 20 février de 13h30 à 16h30; mercredi 8 mars de 13h30 à 16h30.

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**  
**N°13/027**

Le Maire des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements  
de la Ville de Marseille  
certifie avoir fait afficher  
à la Mairie des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements  
**DU 29 JANVIER 2013 AU 8 MARS 2013 INCLUS**

**L’AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE RELATIF AU PROLONGEMENT DE LA LIGNE 2 DU  
METRO DE BOUGAINVILLE A CAPITAINE GEZE ET CREATION D’UN POLE  
D’ECHANGE**

Fait à Marseille, *11 Mars 2013*



**Samia GHALI**  
Sénateur-Maire d'Arrondissements  
Vice-présidente de Marseille  
Provence-Métropole

**Antoinette Lilette PROSPERI**  
Directeur Général des Services  
MAIRIE 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> Arr<sup>s</sup>



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

**N°13/027**

Le Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, certifie que :

**L’AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE RELATIF AU PROLONGEMENT DE LA LIGNE  
2 DU METRO DE BOUGAINVILLE A CAPITAINE GEZE ET CREATION D’UN  
POLE D’ECHANGE**

A été affiché à la porte de l’Hôtel de Ville,

**DU 29 JANVIER 2013 AU 8 MARS 2013**

Fait à Marseille en l’Hôtel de Ville,  
Le 13 mars 2013

**Pour le Maire par délégation,  
Le Directeur du Service Assemblées et Commissions**



**Anne-Marie M. COLIN**



**PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

PREFECTURE

Marseille, le - **8 FEV. 2013**

Direction des Collectivités Locales,  
de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau des Installations et Travaux  
Réglementés pour la Protection des Milieux



Dossier suivi par ; Mme CALVO  
Tél : 04 84 35 42 63 Fax : 04 84 35 42 00  
Courriel : [genevieve.calvo@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:genevieve.calvo@bouches-du-rhone.gouv.fr)  
Dossier n°141-2012-ED

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction du dossier de déclaration que vous avez déposé le 10 décembre 2012, au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, concernant :

**LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE 2 DU METRO  
DE BOUGAINVILLE A CAPITAIN GEZE  
CREATION D'UN PÔLE D'ECHANGES  
SUR LA COMMUNE DE MARSEILLE (15 ème ARRONDISSEMENT)**

pour lequel un récépissé de déclaration n° 141-2012-ED vous a été délivré le 17 décembre 2012, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dés lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

J'appelle toutefois votre attention sur les points suivants :

- Une étude intitulée « Euroméditerranée – Hydrologie des Aygaldes et affluents pour Euromed II » a été réalisée par le bureau d'études Hydratec en mai 2012 dont les conclusions porteraient sur un nouveau débit de crue du ruisseau des Aygaldes en aval de la confluence avec le ruisseau de Plombières. Cette étude n'a pas encore été validée à ce jour et ne peut donc faire référence. Il vous appartient de juger de l'opportunité de prendre en considération les orientations de celle-ci pour le calage du projet.

- L'étude intitulée « Schéma directeur d'aménagement des bassins pluviaux », réalisée par le bureau d'études Sogreah pour le compte de la ville de Marseille, classe le boulevard du Capitaine-Gèze au droit du projet comme voie à risque. Le rond-point aménagé au niveau de ce boulevard pourrait entraîner l'inondation du rez-de-chaussée du pôle d'échanges (voie du métro et parking).

Copie du dossier de déclaration cité ci-dessus est adressée dès à présent à la mairie de MARSEILLE où cette opération doit être réalisée. Le dossier sera mis à la disposition du public en mairie pendant un mois au moins.

Copie du récépissé est également envoyée à la mairie de cette commune pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Le récépissé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture durant une période d'au moins six mois.

.../...

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans les conditions définies à l'article L.214-10 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole  
DGA Développement et Aménagement du Territoire  
Direction Métro Tramway  
10, place de la Joliette  
13 002 Marseille

*Copie au :*  
*Service de l'Environnement*  
*DDTM*  
*16 rue Antoine Zattara*  
*13332 Marseille Cedex 3*

Pour le Préfet  
Le Directeur  
des Collectivités Locales,  
de l'Utilité Publique et  
de l'Environnement

Josiane GILBERT

6-2

11

**ANNONCES LEGALES**

4197

République Française  
**PREFET de la Région Provence Alpes Cote d'Azur**  
**PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES,  
DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE, DE LA CONCERTATION,  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Commune de MARSEILLE - Prolongement  
de la ligne 2 du Métro de Bougainville jusqu'à  
Capitaine Gèze, et Création d'un Pôle d'Echange**

Objet et Responsable du projet - En application du Code de l'Expropriation, et en exécution de l'arrêté n°2012-36 du 11 Janvier 2013 du Préfet des Bouches-du-Rhône, il sera procédé, sur le territoire de la commune de Marseille à l'ouverture d'une enquête préalable à l'utilité publique portant sur les travaux de réalisation du Prolongement de la ligne 2 du Métro de Bougainville jusqu'à Capitaine Gèze, nécessitant notamment l'aménagement du Giratoire de Capitaine Gèze, et de la Création d'un Pôle d'Echange constitué d'une station de métro, d'une gare de bus, ainsi que d'un parc relais établi sur 3 niveaux.

Le responsable du projet considéré est la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Désignation des membres de la Commission d'Enquête par le Tribunal Administratif :

Président : Monsieur Thierry VAGUE, Ingénieur en béton armé - Expert près de la Cour Appel d'Aix-en-Provence, et de la Cour Administrative d'Appel de Marseille. Retraité.

Membres titulaires : Monsieur Georges VIOTTI, Officier de la Marine Marchande - Ingénieur en Industrie Pétrolière, Retraité, et Monsieur Gilles BANI, Ingénieur d'étude en aménagement et urbanisme - Expert près de la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

En cas d'empêchement de Monsieur Thierry VAGUE, la Présidence de la Commission sera assurée par Monsieur Georges VIOTTI, membre titulaire de la Commission.

Membre Suppléant : Monsieur Jean-Marc BOURDON, Ingénieur à EDF/RTE, retraité. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Procédure et Déroulement de l'enquête - Les pièces du dossier d'enquête et les registres d'enquête seront déposés pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 06 février 2013 au vendredi 08 mars 2013 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur lesdits registres aux lieux, jours et heures suivants :

- Mairie de Marseille - Direction du développement Urbain (siège de l'enquête)  
40, Rue Fauchier - 13002 Marseille. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de

977344



**AVIS D'ENQUI**

**COMMUNE**  
**ENQUETE PUBLIQUE SU**  
**D'ASSAINISSE**  
**NON COLLEC**

Par arrêté N° 157/12 du 4 décembre 2

Le Président du Syndicat d'Agglomération quête publique sur les dispositions du z lectif et pluvial de la commune de Miram

A cet effet, Monsieur Raoul DORGAT Monsieur Marcel GERMAIN, Chef de ser ronnement raffinage, ont été respectie enquêteur et en qualité de commissaire sident du Tribunal Administratif de Marse

Le Syndicat d'Agglomération Nouvell pour prendre toute décision relative au z lectif et pluvial de la commune de Miram enquête publique. Le SAN Ouest Prover des résultats de l'enquête publique, et dé vue de son approbation.

L'enquête se déroulera 6 rue Pierre Tr 2013 au jeudi 14 février 2013 à 17h00 in à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 he samedis 19 janvier 2013 et 2 février 201;

Chacun pourra prendre connaissance ses observations sur le registre d'enquê adresser par écrit à Monsieur le commiss te : Service Urbanisme de la Mairie de Mi Le dossier d'enquête publique sera disp internet du SAN Ouest Provence à l'adre

Le commissaire enquêteur recevra au t mas, 6 rue Pierre Tristani, les :  
Jeudi 10 janvier 2013 de 8h30 à 12h00  
Samedi 19 janvier 2013 de 9h à 11h30  
Mercredi 23 janvier 2013 de 13h30 à 1  
Samedi 2 février 2013 de 9h à 11h30  
Vendredi 8 février 2013 de 8h30 à 12h  
Jeudi 14 février 2013 de 13h30 à 17h0

La clôture de l'enquête publique aura li ce.

Une copie du rapport et des conclusio sée à Monsieur le Préfet des Bouches-du bunal Administratif de Marseille. Le public ter de la date de la clôture de l'enquête p vice urbanisme de la mairie de Miramas - nisme du Syndicat d'Agglomération Nouv la Passe-pierre, à Istres, aux jours et he internet du SAN Ouest Provence - www.

Les informations complémentaires su pourront être demandées à Ouest Prov l'adresse suivante : Monsieur le Président

Parc François Billaud - 13015 Marseille - Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable sur le Site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : [www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr) - Rubrique « L'Etat et les citoyens » - Onglets « Enquêtes publiques ».

Il est également communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique ou pendant celle-ci, dans le respect des dispositions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Par ailleurs, les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être adressées par écrit au Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête qui se situera en Mairie de Marseille - Direction du développement urbain, et dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus.

Les observations faites sur l'opération seront également reçues par la Commission d'Enquête, dont au moins un des membres se tiendra personnellement à cet effet aux lieux, jours et heures suivants :

- Mairie de Marseille - Direction du développement Urbain (siège de l'enquête) : le vendredi 08 mars 2013 de 9h00 à 12h00.

- Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille : le mercredi 06 février 2013 de 9h00 à 12h00, le mercredi de 13 février 2013 de 9h00 à 12h00, le mercredi 20 février 2013 de 13h30 à 16h30 et le vendredi 08 mars 2013 de 13h30 à 16h30.

Décision éventuellement adoptée au terme de l'enquête - Au terme cette enquête, et dans un délai d'un an à compter de la clôture de celle-ci, le Préfet des Bouches-du-Rhône, pourra le cas échéant prononcer par un arrêté l'Utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet. (Articles L11-2, et R11-1 code de l'Expropriation).

Consultation du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête - Ces pièces seront adressées en Mairie de Marseille, en Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille et conservées à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Elles pourront aussi être consultées sur le Site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, des rapports et des conclusions dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Consultation de l'Etude d'Impact portant sur ce projet et de l'Avis émis par l'Autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement prévu aux articles L122-1 et L122-7 du code de l'Environnement - Ces pièces relatives à l'opération font parties intégrantes du dossier d'enquête publique, elles sont donc consultables pendant la durée de l'enquête, en Mairie de Marseille - Direction du Développement Urbain, en Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille, et sont également conservées en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Renseignements - Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

- Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (Responsable du Projet) Développement et Aménagement du Territoire  
Les Docks - 10 place de la Joliette - Rez-de-chaussée de l'Atrium 10.7 - 13002 Marseille

Espace d'accueil ouvert de 8 h30 à 17h 30 du lundi au vendredi  
Tél : 04.91.99.99.00 / Fax : 04 91 99 99 01 - Site Internet : [www.marseilleprovenance.com](http://www.marseilleprovenance.com)

- Mairie de Marseille - Direction du développement Urbain (Siège de l'enquête)  
Tél : 04 91 55 30 33 - Site Internet : [www.marseille.fr](http://www.marseille.fr)

- Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille  
Tél : 04.91.14.60.40 - Fax : 04.91.14.60.41 - Courriel : [mairie-info15-16@mairie-marseille.fr](mailto:mairie-info15-16@mairie-marseille.fr)

- Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement - Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20  
Tél : 04.84.35.40.00 - [www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr)

Marseille, le 11 janvier 2013  
POUR LE PREFET  
LE SECRETAIRE GENERAL  
LOUIS LAUGIER

Mairie Communautaire - Chemin du Houquier - BP 10647 - 13808 Istres cedex.

L'avis d'enquête publique sera affiché : à la mairie, place Jean Jaurès - au service urbanisme, rue Parmentier - à la mairie annexe l'Espiguette, avenue de la République - au local de l'enquête publique, 6 rue pierre Tristani, service reprographie de la ville - à la maison du droit, à la Maille 1, ZAC du Cours de la Rousse - à l'office de tourisme de Miramas le Vieux - à l'arrêt de bus de Garouvin - au centre de vie de Clésud, ZAC de la Plate-forme - sur le panneau d'affichage du Boulevard Théodore Aubanel - au siège et au service urbanisme communautaire du SAN Ouest Provence, à Istres - ainsi que dans les mairies des communes membres de Ouest Provence.

René RAIMONDI,  
Président de Ouest Provence

2908

## REPUBLIQUE FRANCAISE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES,  
DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE, DE LA CONCERTATION  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

### AVIS

LUTTE DE CONFORT CONTRE LES MOUSTIQUES  
DANS LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
ANNEE 2013

Par arrêté en date du 9 janvier 2013, la campagne de lutte contre les moustiques nuisants et non vecteurs aura lieu du lundi 14 janvier 2013 au vendredi 27 décembre 2013 dans les vingt-trois communes du département des Bouches-du-Rhône comprises dans la zone territoriale d'action de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du Littoral Méditerranéen et énumérées comme suit :

- ARLES
- BERRE L'ETANG
- CARRY-LE-ROUET
- CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
- CORNILLON-CONFoux
- FOS-SUR-MER
- GRANS
- ISTRES
- MARIGNANE
- MARTIGUES
- MIRAMAS
- PORT-DE-BOUC
- PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE
- ROGNAC
- SAINT-CHAMAS
- SAINT-MARTIN-DE-CRAU
- SAINT-MITRE-LES-REMPARTS
- SAINTES-MARIES-DE-LA-MER, uniquement le secteur de «BRASINVERT»
- SAINT-VICTOIRET
- SALON-DE-PROVENCE
- SAUSSET-LES-PINS
- TARASCON
- VITROLLES

Cet acte administratif sera continuellement et constamment affiché, pendant toute la durée de la période de démoustication, du premier jour au dernier jour inclus, dans chacune des mairies des communes sus-désignées.

Marseille, le 9 janvier 2013  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé  
Louis LAUGIER

# ANNONCES LÉGALES

HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT

15-1-13

18

## AUX ENCHERES

**L.R. HUGUES de VALAURIE**  
Priseurs Judiciaires  
107, rue de la République - 13001 Marseille  
Tél. : 04 42 22 52 70 FAX : 04 42 59 29 12  
www.interschero.com

**13 FEVRIER 2013**

DUPONT NEE BOUCEBA  
AL LES PINS - 13127 VITROLLES  
TROLUX - PETIT CONGELATEUR - VITRINE  
POUR REFAIRE LES CLES ECCO PLUS JMA  
APETERIE ET PILES - ETC...

: LJ ALBA SECURITE  
D'AIX - QUARTIER PAYANNET  
ION 700 M DU MAGASIN CARREFOUR)  
SANT 4 BUREAUX - 3 ORDINATEURS AVEC  
DPIEUR CANON IR 1610 - ETC...

DU VERDALAI - 13780 PEYNIER  
MOBILIER DE BUREAU GARNISSANT 2 BUREAUX

U MOMENT DES VENTES  
LEGAUX EN SUS

21480

## IS JUDICIAIRES

453 (RN113) - PONT DE CRAU  
s (carrefour R.D. 453 / Route d'Eygrières)

## CHERES PUBLIQUES

et derniers enchérisseurs  
E.D.A. SERVICES

**RIER 2013, à 11 heures**

ES ET PRODUITS DE STATION SERVICE  
AUTOMOBILE : produits nettoyants, bougies,  
neumatiques et huiles diverses - ALIMENTA-  
és, conserves diverses, biscuiterie, bois, etc...

H.T. d'env. 8 000 €, vendu en un seul lot.  
demande à l'étude et en ligne sur sites:  
artles.com  
nnels à 2 postes avec unité centrale de pres-

saire-Priseur Judiciaire à 13200 ARLES  
4 90 49 84 70  
MEL Mandataire Judiciaire à ARLES.  
face 30 min avant la vente.  
is : 14,352% T.T.C.  
chèque de banque ou espèces.

République Française  
PREFET de la Région Provence Alpes Cote d'Azur  
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES,  
DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE, DE LA CONCERTATION,  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de MARSEILLE - Prolongement  
de la ligne 2 du Métro de Bougainville jusqu'à  
Capitaine Gèze, et Création d'un Pôle d'Echange

Objet et Responsable du projet - En application du Code de l'Expropriation, et en exécution de l'arrêté n°2012-36 du 11 Janvier 2013 du Préfet des Bouches-du-Rhône, il sera procédé, sur le territoire de la commune de Marseille à l'ouverture d'une enquête préalable à l'utilité publique portant sur les travaux de réalisation du Prolongement de la ligne 2 du Métro de Bougainville jusqu'à Capitaine Gèze, nécessitant notamment l'aménagement du Giratoire de Capitaine Gèze, et de la Création d'un Pôle d'Echange constitué d'une station de métro, d'une gare de bus, ainsi que d'un parc relais établi sur 3 niveaux.

Le responsable du projet considéré est la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Désignation des membres de la Commission d'Enquête par le Tribunal Administratif :

Président : Monsieur Thierry VAGUE, Ingénieur en béton armé - Expert près de la Cour Appel d'Aix-en-Provence, et de la Cour Administrative d'Appel de Marseille. Retraité.

Membres titulaires : Monsieur Georges VIOTTI, Officier de la Marine Marchande - Ingénieur en Industrie Pétrolière, Retraité, et Monsieur Gilles BANI, Ingénieur d'étude en aménagement et urbanisme - Expert près de la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

En cas d'empêchement de Monsieur Thierry VAGUE, la Présidence de la Commission sera assurée par Monsieur Georges VIOTTI, membre titulaire de la Commission.

Membre Suppléant : Monsieur Jean-Marc BOURDON, Ingénieur à EDF/RTE, retraité. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Procédure et Déroulement de l'enquête - Les pièces du dossier d'enquête et les registres d'enquête seront déposés pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 06 février 2013 au vendredi 08 mars 2013 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur lesdits registres aux lieux, jours et heures suivants :

- Mairie de Marseille - Direction du développement Urbain (siège de l'enquête) - 40, Rue Fauchier - 13002 Marseille. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

- Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille - 246, rue de Lyon - Parc François Billoux - 13015 Marseille - Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable sur le Site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : [www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr) - Rubrique « L'état et les citoyens » - Onglets « Enquêtes publiques ».

Il est également communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique ou pendant celle-ci, dans le respect des dispositions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Par ailleurs, les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être adressées par écrit au Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête qui se situera en Mairie de Marseille - Direction du développement urbain, et dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus.

APPI

25401



Provence-

AVIS D'APPEL  
A LA CONSULTATION

AREA PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR  
M. Louis PESENTI - Directeur  
agissant au nom, et pour le compte de  
29 Boulevard Charles Nedelec  
CS 90250  
13302 Marseille - Cedex 03

RÉFÉRENCE ACHETEUR : 64  
L'avis implique un marché public

OBJET : Travaux complémentaires  
MARSEILLE

PROCÉDURE : Procédure adaptée

FORME DU MARCHÉ : Prestal  
Marché à tranches conditionnel  
Lot N° 1 - Gros-oeuvre - Etanchéité  
Lot N° 2 - Serrurerie - Menuiserie  
Lot N° 3 - Electricité  
Lot N° 4 - Ventilation  
Lot N° 5 - Second oeuvre

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :  
appréciée en fonction des critères  
résultant de la consultation, lettre d'intention

REMISE DES OFFRES : 13/03/2013

ENVOI À LA PUBLICATION LE  
Retrouvez cet avis intégral, l'avis  
<http://achat.regionpaca.fr>

25503

COMMUNE DE

DÉPARTEMENT DE  
DELEGATION

AVIS D'APPEL  
A LA CONSULTATION

LOI SAPIN N° 93

(ARTICLES L 1411-1 À  
DES COLLECTIVITÉS

ORGANISME PASSANT LE MARCHÉ

## VONCES LEGALES

## IS DE PRESSE

### ommune d'Alleins

t sur le projet de révision du Plan d'Occupation des cal d'Urbanisme  
unicipal n°09/2013 en date du 30 janvier 2013, il sera  
lique concernant le projet de révision du Plan d'Occu-  
n du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Alleins,  
environnementale, conformément à l'article R.123-23  
en vue de son approbation par délibération du Conseil

25 février 2013 au 29 mars 2013 inclus soit durant 33

2013 n° E12000212/13, le président du Tribunal admi-  
s MAZUY en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.  
is de l'autorité environnementale sur le projet de PLU  
que les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles,  
mmissaire-enquêteur, seront déposés en mairie pen-  
êtes aux jours et heures d'ouverture suivants :

jeudi - vendredi : 8h - 16h30  
naissance du dossier et consigner éventuellement  
istré(s) d'enquête ou les adresser, par écrit, à l'adres-  
mmissaire enquêteur - Mairie d'Alleins - Cours Victor-

recevra le public à l'Hôtel de Ville, salle des mariages,

h  
16h30  
12h  
16h30  
0 à 16h30

é d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur  
tenir communication du dossier d'enquête publique  
d'Alleins - Hôtel de Ville - cours Victor-Hugo - 13980

l projet auprès de laquelle des informations peuvent  
ntal CHALAGIRAUD, responsable du service urba-  
04.90.59.37.05 - chantal.mairie.alleins@gmail.com.  
ête, les registres seront clos et signés par le Maire et  
documents annexés, au commissaire-enquêteur.  
d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de  
ort dans lesquels figureront ses conclusions moti-

conclusions motivées du commissaire-enquêteur  
atement des Bouches-du-Rhône et au président du  
ille.

rapport avec les conclusions motivées du commis-  
i aura été notifié au maire d'Alleins, pendant au mois  
tion, en mairie aux jours et heures d'ouverture sul-

idi - vendredi : 8h - 16h30

ourront en obtenir communication dans les condi-  
oi du 17 juillet 1978.

verture de l'enquête sera publié dans deux journaux  
ment, quinze jours au moins avant l'ouverture de  
ié au cours des huit premiers jours de l'enquête. Il  
rée de l'enquête publique notamment à la mairie et  
n usage dans la commune d'Alleins.

ra annexée au dossier "avant l'ouverture" de l'en-  
ne la première insertion et "au cours" de l'enquête  
Insertion.

Fait à Alleins, le 30 janvier 2013  
Le Maire d'Alleins,  
Yves Fabre

BR N

Les observations faites sur l'opération seront également reçues par la Commis-  
sion d'Enquête, dont au moins un des membres se tiendra personnellement à cet  
effet aux lieux, jours et heures suivants :

- Mairie de Marseille - Direction du développement Urbain (siège de l'enquête) :  
le vendredi 08 mars 2013 de 9h00 à 12h00.  
- Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille : le mercredi 06  
février 2013 de 9h00 à 12h00, le mercredi 13 février 2013 de 9h00 à 12h00, le  
mercredi 20 février 2013 de 13h30 à 16h30 et le vendredi 08 mars 2013 de 13h30  
à 16h30.

Décision éventuellement adoptée au terme de l'enquête - Au terme cette enquê-  
te, et dans un délai d'un an à compter de la clôture de celle-ci, le Préfet des  
Bouches-du-Rhône, pourra le cas échéant prononcer par un arrêté l'Utilité publique  
des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet.  
(Articles L11-2, et R11-1 code de l'Expropriation).

Consultation du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête - Ces  
pièces seront adressées en Mairie de Marseille, en Mairie des 15ème et 16ème  
arrondissements de Marseille et conservées à la Préfecture des Bouches-du-  
Rhône, pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à  
compter de la date de clôture de l'enquête.

Elles pourront aussi être consultées sur le Site Internet de la Préfecture des  
Bouches-du-Rhône.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à  
ses frais, des rapports et des conclusions dans les conditions prévues par la loi  
n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Consultation de l'Etude d'Impact portant sur ce projet et de l'Avis émis par l'Auto-  
rité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement prévu aux  
articles L122-1 et L122-7 du code de l'Environnement - Ces pièces relatives à l'opé-  
ration font parties intégrantes du dossier d'enquête publique, elles sont donc  
consultables pendant la durée de l'enquête, en Mairie de Marseille - Direction du  
Développement Urbain, en Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de Mar-  
seille, et sont également conservées en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'en-  
vironnement peut également être consulté sur le site Internet de la Préfecture des  
Bouches-du-Rhône.

Renseignements - Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le  
public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

- Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (Responsable du Projet)  
Développement et Aménagement du Territoire  
Les Docks - 10 place de la Joliette - Rez-de-chaussée de l'Atrium 10.7 - 13002  
Marseille  
Espace d'accueil ouvert de 8 h30 à 17h30 du lundi au vendredi  
Tél : 04.91.99.99.00 / Fax : 04 91 99 99 01 - Site Internet : www.marseille-proven-  
ce.com

- Mairie de Marseille - Direction du développement Urbain (Siège de l'enquête)  
Tél : 04 91 55 30 33 - Site Internet : www.marseille.fr

- Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille  
Tél : 04.91.14.60.40 - Fax : 04.91.14.60.41 - Courriel : mairie-info15-16@mairie-  
marseille.fr

- Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement -  
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement - Bd Paul Pey-  
tral - 13282 Marseille Cedex 20  
Tél : 04.84.35.40.00 - www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

Marseille, le 11 janvier 2013  
POUR LE PREFET  
LE SECRETAIRE GENERAL  
LOUIS LAUGIER

Pour consulter gratuitement  
et répondre électroniquement  
aux appels d'offres  
de la région PACA

[www.laprovincemarchespublics.com](http://www.laprovincemarchespublics.com)

Le plus grand marché public de Provence/Côte d'Azur/Corse  
Membre du réseau Francemarchés

Mairie Carry-le-Rouet  
Hôtel de ville 13600 Carry-le-  
Rouet  
Courriel : mgarrigou@mairie-  
carry-le-rouet.fr  
Contact : Mme Michèle GA  
Tel : 04 42 13 25 25  
Fax : 04 42 45 14 49  
Renseignements d'ordre de  
Personne à contacter : M. F  
Courriel : pcubiller@mairie-  
carry-le-rouet.fr  
Tél : 04 42 13 23 10  
Fax : 04 42 13 23 16

INTITULE DE LA DELEGATION  
RESTAURATION COLLEC

TYPE DE MARCHE  
Services

OBJET DE LA DELEGATION  
Fabrication et fourniture de  
Thoulouze,  
Livraison de repas en liaison  
Portage de repas à domicile

NOMBRE DE REPAS A FAIRE

DUREE DE LA DELEGATION  
A compter du 1er septemb

LIEU PRINCIPAL D'EXECUTION  
Restaurant scolaire S.Tho  
ROUET

CONDITIONS DE PARTICIPATION  
Modalités de présentation  
Lettre de candidature (form  
Déclaration du candidat (ic  
Justificatifs de l'inscription  
Références et attestations  
contrats de délégation de ser  
Adresse à laquelle les can  
Mairie de Carry-le-Rouet  
Hôtel de Ville - Boulevard  
13620 CARRY-LE-ROUET  
URL : http://www.mairie-ca

PLANNING  
Date limite de réception de  
Date prévisionnelle de déb

CRITERES DE SELECTION  
Ceux énumérés dans le ré  
détails retenus

DATE D'ENVOI A LA PUE

276814  
RETROU  
TOUS LES  
MERCREDI  
NOTRE  
RENDEZ-VOUS  
VENIR  
AUX  
VENIR

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE**

**ENQUETE PREALABLE A L'UTILITE PUBLIQUE, SUR LE TERRITOIRE  
DE LA COMMUNE DE MARSEILLE, PORTANT SUR LES TRAVAUX DE  
PROLONGEMENT DE LA LIGNE 2 DU METRO DE BOUGAINVILLE A  
CAPITAINE GEZ, ET LA CREATION D'UN POLE D'ECHANGE SUR LA  
COMMUNAUTE URBAINE DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**CONCLUSIONS**

**Décision n° E 12000205/13 en date du 28 DECEMBRE 2012  
De Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille**

## CONCLUSIONS PERSONNELLES DES COMMISSAIRES ENQUETEURS

Vu la régularité de la consultation publique,

Compte tenu de l'examen du dossier présenté à l'enquête publique,

Après avoir visité les lieux,

Considérant que cette enquête publique, si elle n'a pas suscité d'observations des institutionnels connaissant bien l'affaire, a recueilli des observations et questions de riverains et associations,

Le pétitionnaire a répondu à ces questions

Vu les textes en vigueur régissant les Décisions d'Utilité Publique

Considérant que les explications apportées par le pétitionnaire répondent bien aux interrogations du public et du commissaire Enquêteur, recommandant de porter dans le dossier de DUP les réponses faites par courrier du 22 mars pour l'étude d'impact des vélos,

- La commission d'enquête sous signée donne un **AVIS FAVORABLE**

Fait à Aix en Provence le 5 mars 2013.....

**Le Président  
Thierry VAGUE**



**Commissaire Enquêteur Georges VOTTI**



**Commissaire Enquêteur Gilles BANI**

